



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 13 février 2020

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 13 février 2020

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	6
3 - Communications du Président.....	6
4 - Procès-verbaux des séances des 28 novembre 2019 et 19 décembre 2019. Approbation.	12
5 - Décisions du Président. Compte-rendu.	13
6 - Association australienne de sapeurs-pompiers volontaires Country Fire Service (CFS) Foundation. Versement d'une aide exceptionnelle. Année 2020. ...	13
7 - Bertangles. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Conventions d'occupation du domaine public.	14
8 - Vers-sur-Selle. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Convention d'occupation du domaine public pour la bibliothèque.	14
9 - Amiens. Centre culturel Léo Lagrange. Travaux de sécurisation. Mobilisation de financements extérieurs.	14
10 - Travaux d'entretien des équipements culturels et sportifs de proximité 2020. Autorisations administratives.	15
11 - Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance. Création de l'Observatoire de la Délinquance.....	16
12 - Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance. Associations Le Mail et Apremis. Subventions. Année 2020. Conventions.....	16
13 - Maison des associations d'Amiens Métropole. Subvention. Année 2020. Convention.....	17
14 - Centre d'expositions et de congrès Mégacité. Contrat de délégation de service public. Rapport d'activité 2018.....	17
15 - Amiens. Entreprise TECHNIC France. Aide à l'implantation. Modification du destinataire juridique de la subvention accordée. Conventions.....	17
16 - Amiens. TIAMAT Energy. Aide à l'investissement immobilier et à la création de 118 emplois. Convention.	18
17 - Amiens. 4ème déchèterie. Acquisition de la parcelle ZS n°49.	18
18 - Collecte des pneus usagés en déchèteries. Convention.....	19
19 - Appel à projets de mise en place de guichets uniques de l'habitat en région Hauts-de-France. Candidature.	19
20 - Création et Développement des Éco-Entreprises (CD2E). Adhésion. Année 2020.	19
21 - Eco organisme Valdelia. Convention 2020-2023.	19
22 - Pôle d'Excellence Régional Pôlenergie. Partenariat. Convention tripartite. ...	20
23 - Picardie Nature. Animation et sensibilisation du public à la biodiversité des espaces naturels. Subvention. Année 2020. Convention.....	20
24 - Espaces Naturels Sensibles. Picardie Nature. Bois Magneux. Rénovation du Crapauduc par un chantier de jeunes. Subvention. Convention.	20

25 - Espaces Naturels Sensibles. Bois communautaires. Martelage et vente de bois sur le massif de Frémontiers 2020.....	21
26 - Espaces Naturels Sensibles. Réalisation d'un livret de l'utilisateur des Hortillonnages. Recherche de financements.	21
27 - Accueil des gens du voyage. Approbation des règlements intérieurs des aires de moyens séjours de Grâce, Longueau et Boves.....	23
28 - Actions logement d'intérêt communautaire. ADIL de la Somme et AIVS 80. Subventions. Année 2020. Conventions.....	24
29 - Contrat de ville d'Amiens Métropole. Programmation 2020 de l'appel à projets. 1ère répartition. Conventions-types.	24
30 - Arrêt du Programme Local de l'Habitat.	25
31 - Amélioration de l'habitat. Instauration du permis de diviser. Approbation. ...	34
32 - Amiens. CLESENCE. Acquisition de 106 logements étudiants et d'une loge gardien situés rue Moïse Delouard. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	37
33 - Amiens. Société ZAYO INFRASTRUCTURES France (ex société VIATEL). Autorisation temporaire d'occupation du domaine public communautaire par un réseau de fibres optiques. Renouvellement de la convention.	38
34 - Camon. Accompagnement du projet commercial Intermarché. Aménagement d'un tourne-à-gauche route de Corbie. Convention.....	38
35 - Appel à projets Agence de l'Eau Artois Picardie. Sécurité de l'alimentation en eau potable. Candidature.....	39
36 - Bertangles. Reconstruction de la station d'épuration suite aux orages de mai 2018. Marché n° 2016-02085. Avenant n°2.....	39
37 - Développement de l'agriculture biologique sur l'aire d'alimentation du captage de Victorine Autier et du territoire de la Basse Vallée la Selle. Convention de partenariat.....	40
38 - Eau et assainissement. Remises gracieuses sur facturation 2019.....	40
39 - Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) et au Club de la Sécurité des Systèmes d'Information Français (CLUSIF).....	41
40 - Pacte pour l'emploi et l'innovation. Projet de soutien à la création d'une fondation de coopération scientifique pour l'Institut Faire Faces.	41
41 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. Année 2020. 1ère répartition. Convention.	41
42 - Université de Picardie Jules Verne. Dispositif de bourses doctorales. Année 2020. Convention.....	42
43 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Aménagement du parvis sud et de l'esplanade de la porte Royale. Fin de l'opération et transfert des ouvrages à la Ville d'Amiens.	42
44 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché de maîtrise d'œuvre N°10-75-011 passé avec l'Agence Renzo Piano Building Workshop. Protocole transactionnel.	43
45 - Entreprendre pour Apprendre Hauts-de-France. Partenariat. Subvention. Année 2020. Convention.....	43

46 - Amiens. ZAC Gare La Vallée. SPL Vallée idéale Développement. Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France. Garantie d'emprunt. Convention.	44
47 - Amiens. ZAC Gare la Vallée. SPL Vallée Idéale Développement. Emprunt auprès de la Banque Postale. Garantie d'emprunt. Convention.	45
48 - Amiens. ZAC Gare La Vallée. SPL Vallée idéale Développement. Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie. Garantie d'emprunt. Convention.	45
49 - UGAP. Convention partenariale 2020-2022.	45
50 - ZAC Jules Verne. Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL). Année 2018. Avenant n° 11 à la convention publique d'aménagement.	45
51 - Attribution de compensation au Syndicat Mixte Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Approbation.	47
52 - Sains-en-Amiénois. RD7. Aménagements de traverse d'agglomération. Convention technique et financière avec le Département de la Somme.	47
53 - Projet Pôle Images Vallée Idéale. Contrat de prestation de services à la Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Approbation.	47
54 - Zénith d'Amiens Métropole. Contrat de délégation de service public. Synthèse des rapports d'activité. Juillet 2015 à Juin 2018.	48
55 - Amiens. Parc zoologique. Service de restauration. Contrat de Concession de Service Public. Choix du délégataire.	49
56 - Amiens. Développement et rénovation du parc zoologique. Convention de mécénat avec la Société Hubert Callec.	49
57 - Associations culturelles et patrimoniales. Subventions complémentaires de fonctionnement et aides aux projets. Année 2020. Conventions.	50
58 - Le Safran. Sollicitation de subventions auprès de l'État-DRAC Hauts-de-France, de la Région Hauts-de-France, du Conseil Départemental de la Somme, de l'Office National de Diffusion Artistique et de l'Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine. Année 2020.	50
61 - 800 ans de la Cathédrale Notre Dame d'Amiens. Programmation 2020. On a marché sur la bulle. EPCC Cirque. Convention. Avenant.	51
60 - Bibliothèque Louis Aragon. Réfection complète des verrières du bâtiment central. Autorisations administratives. Mobilisation de financements extérieurs.	51
61 - La Briqueterie. Déclaration d'intérêt communautaire de la parcelle et du bâtiment et mise à disposition des locaux de stockage. Convention.	52
62 - Musée de Picardie. Mise au tombeau, relief amiénois dernier quart du XVIe siècle. Convention de dépôt entrant avec le Musée de la Ville du Mans.	53
63 - Musée de Picardie. Tarifs de droits d'entrée, prestations, mises à disposition des espaces, produits de la boutique et droits de reproduction. Année 2020.	53
64 - Réouverture du Musée de Picardie. Projet scientifique et culturel. Approbation.	54
65 - Parcours d'Art Contemporain 2020. 2ème édition. « Art, territoires : créer et habiter »	55
66 - Zénith d'Amiens Métropole. Délégation de Service Public. Choix du délégataire.	55
67 - Poulainville. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Convention d'occupation du domaine public de la bibliothèque.	56

68 - Saint-Vaast-en-Chaussée. Intérêt communautaire. Convention de remboursement.	56
69 - Rivery. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n° 1.	56
70 - Allonville. Intérêt communautaire. Convention de remboursement.	57
71 - Allonville. Bail emphytéotique et prêt d'usage entre la SIP, la commune d'Allonville et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole. Avenant n°1.	57
72 - Amiens. Pôle associatif 10 avenue de la Paix. Bail civil au profit d'Amiens Métropole.	57
73 - Amiens Université Club Plongée. Mise à disposition d'un local technique. Convention.	58
74 - Manifestations et évènements sportifs. Subventions. Année 2020. 1ère répartition. Conventions. Avenants.	58
75 - Questions orales / Vœux.	58

La séance est ouverte à 18h04.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : Bonsoir à toutes et tous. Nous allons commencer ce dernier conseil d'Amiens Métropole du mandat par les délégations de vote :

M. Denis DHONDT	donne pouvoir à	M. Éric GUÉANT
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Hugues DE FRANQUEVILLE	donne pouvoir à	M. Dominique DE WITASSE THEZY
M. Daniel LEULEU	donne pouvoir à	M. Marc VIGNOLLE
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
Mme Anne-Sophie BRUNEL, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Patrick PIGOUT, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Clément STENGEL
M. Jean-Marc JOVELET	donne pouvoir à	M. Éric CAPRON
Mme Françoise BERGER	donne pouvoir à	M. Thomas HUTIN
Mme Maryse LION-LEC	donne pouvoir à	M. René ANGER
M. Édouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
M. Philippe THÉVENIAUD	excusé	
M. Didier CARDON, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD

M. GEST : Y a-t-il d'autres... S'il vous plaît ! Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent dans la salle ? Non. Donc, il en est ainsi acté.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Je vous propose de désigner Madame Colette FINET en qualité de secrétaire et Madame Margaux DELÉTRÉ, qui est là, en qualité de secrétaire adjointe.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vais donner la parole pour cela à Pascal RIFFLART pour qu'il nous donne un état de la situation du fonctionnement des bus et en réponse, d'ailleurs, aux questions qui avaient été demandées lors d'une séance précédente. Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, donc comme je m'y étais engagé, je vais vous présenter un certain nombre d'éléments sur le réseau de bus tant, on va dire, sur la fréquentation qu'en termes de recettes.

Alors, j'ai tenu, comme je m'y étais engagé, à vous présenter des indicateurs de fréquentation et de recettes pour l'exercice AMETIS bus 2019. Je dis bien que le bus.

Il est bien évidemment trop tôt pour vous présenter le rapport exhaustif habituel d'un exercice aussi rapproché, donc qui s'est terminé le 31 décembre 2019. Comme vous le savez, la présentation de ce rapport annuel d'activité, là je vais être très sérieux, constitue un temps obligatoire dans le cadre d'une délégation de service public.

Les chiffres ici présentés proviennent du délégataire et font l'objet de plusieurs contrôles administratifs. Ils sont donc à considérer comme sincères sur le plan comptable et juridique et figureront invariablement dans le rapport définitif. Toute contestation de ces chiffres, parce que je vois beaucoup de choses ces temps-ci, consisterait donc en une remise en cause de la sincérité de ce rapport et appellerait de fait une procédure contradictoire.

2019 a été une année exceptionnelle du fait de nombreuses évolutions au cours de son exercice d'année, avec notamment une période de gratuité de 5 semaines lors du lancement du nouveau réseau, donc de fin mai jusqu'à fin juin, de la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire avec de nouveaux moyens de paiement, de la mise en place de la gratuité du samedi et de la navette.

Il m'est apparu important d'être le plus objectif possible en termes de comparaison de fréquentation du réseau. J'ai donc retenu la fréquentation des 4 mois les plus significatifs possibles, c'est-à-dire octobre, novembre, décembre, janvier, et j'ai repris les 6 années passées pendant la durée de mon mandat. Je vais vous présenter donc ces chiffres. Vous verrez : je me suis évidemment cantonné aux chiffres les plus révélateurs, les plus indicateurs, puisque comme vous le savez très bien, quand on présente un rapport d'activité, il est particulièrement long et ça n'est pas le propos aujourd'hui. Voilà.

Donc, sur cette première diapositive qui apparemment, je ne sais pas si elle est bien claire, peut-être derrière moi, elle est bien claire. Oui. Non. Non. On reste sur la première diapositive. La première diapositive, qui est une diapositive en termes de nombre de validations, elle vous donne évidemment... Il faudrait revenir sur la première diapositive et y rester, s'il vous plaît. Voilà. Là, elle vous donne le nombre de validations lissé. Il est bien évident que pour comparer ce qui est comparable, en 2019, il y a eu la gratuité d'un jour par semaine et il y a aussi la gratuité de la navette. Donc, on a extrait évidemment des chiffres précédents de validations depuis 2014 jusqu'à 2019, les chiffres du samedi, les validations du samedi et ceux de la navette cœur de ville. Donc, vous avez des chiffres qui sont comparables.

Vous voyez donc la très nette progression de ces 4 derniers mois d'exercice, je dirais, de ce nouveau réseau avec notamment, alors les chiffres s'affichent, évidemment vous voyez cette décroissance nette, ce creux net en 2018 qui a été évidemment l'apogée des travaux où il y a le plus de perturbations. Ce rapport 2018, je l'ai déjà présenté ici de manière exhaustive. Et vous voyez tout à fait la reprise d'activité à partir du mois d'octobre avec notamment un jour record qui fut le 5 novembre 2019 avec 68 678 validations. Le dernier chiffre record datait du 5 octobre 2017 : il était de 62 836 validations. Soit un écart de, à peu près, 6 000 validations à titre comparatif, soit près de 10 %.

Alors, vous avez sur la diapositive suivante un croquis un petit peu plus simple à analyser : c'est en base 100. C'est pour connaître un petit peu la variation et l'évolution. Vous voyez : si on considère qu'en 2014 nous étions sur une base 100, nous sommes maintenant sur une base 114. On le voit aussi avec un creux en 2018 avec une base 102 par rapport à une base 108 en 2017 ; 2018 étant, encore une fois, l'année principale des travaux qui ont impacté... Il n'y a pas eu que ça d'ailleurs : il y a eu un certain nombre de grèves, il y a eu un certain nombre de manifestations, enfin il y a eu pas mal de choses qui ont impacté la fréquentation du réseau. Voilà.

Évidemment, on peut présager de la continuité ou de la non-continuité de cette courbe. Mais si vous faites abstraction évidemment de ce creux de 2018, on voit qu'on est sur une pente très, très nettement ascendante avec une progression très nette de la fréquentation du bus AMETIS en 2019.

J'ai voulu aussi vous parler de tarification, de recettes, parce que c'est important, et surtout des effets qu'a eus la tarification solidaire sur les recettes et la fréquentation du réseau. Voilà cette diapositive qui, à mon avis, est l'une des plus intéressantes : le réseau compte maintenant 28 000 abonnés. Il y en avait 21 268 en 2018. Je vous laisse faire le compte, une petite règle de 3, pour vous donner la progression de ce nombre d'abonnements. Ça fait à peu près un peu plus de 49 % entre 2018 et 2019. Il y a donc 49 % d'augmentation d'abonnés entre ces deux années.

Le différentiel, vous le voyez en dessous, sur ces 27 980 abonnés actuellement, 20 264 abonnés sont des abonnés à titre gratuit, qui voyagent gratuitement, donc 62 % des abonnés, et on est hors scolaires parce que les scolaires de moins de 16 ans aussi bénéficient d'une gratuité, d'accord ? Donc, hors scolaires, on est donc sur 62 % des abonnés qui ne payent pas le bus sur Amiens Métropole.

Si on extrait ces abonnements par rapport à la totalité des validations, c'est-à-dire si on y rajoute les tickets unitaires, les tickets 10 et l'ensemble des autres tickets, on voit que ces 62 % totalisent 44 % de toutes les validations, et encore on est hors scolaires. Ce qui revient à dire, si on ajoutait les scolaires, que plus d'un voyageur sur deux sur le réseau AMETIS voyage à titre gratuit. Attention ! En plus, là, on n'est que sur les jours payants. Si on y rajoute les jours qui ne sont pas payants, le samedi et la navette, je vous laisse compter le nombre d'usagers qui payent vraiment le bus. Et encore, nous sommes sur des titres gratuits, c'est-à-dire qu'il y a aussi cette frange de ceux qui bénéficient aussi de tarifications favorables avec une réduction de 75, 50 ou 25 % du tarif d'abonnement qui ne sont pas comptabilisés dans ces 20 264. Je n'ai malheureusement pas pu extraire ce chiffre aujourd'hui. Je n'en parlerai donc même pas.

J'ai voulu faire un zoom sur les 18-25 ans – c'est la diapositive suivante – parce que je pense que c'est celle qui est l'une des plus parlantes. Je pense qu'on a défini comme objectif de rendre cette ville extrêmement attractive. On s'est aperçus qu'on avait une croissance extrêmement importante du nombre d'étudiants sur cette ville. On s'est aperçus aussi que parfois, souvent malheureusement, le pouvoir d'achat des étudiants était vraiment la partie congrue de leur budget, en tout cas pour les transports. Donc, nous avons au maximum essayé de fabriquer une tarification qui permet de profiter à l'ensemble des étudiants, même ceux qui ne sont pas d'origine métropolitaine, c'est-à-dire que n'importe quel étudiant maintenant qui vient faire ses études à Amiens, en fonction de son quotient familial ou celui de sa famille, ça dépend s'il est rattaché au foyer fiscal familial, peut donc prétendre à une exonération, à une tarification solidaire. Les chiffres sont quand même parlants d'eux-mêmes.

Concernant le nombre d'abonnés de 18-25 ans, nous sommes passés de 5 555, qui comprenait l'ensemble des jeunes de 18-25 ans, dont à peu près, j'ai le chiffre de 5 100 étudiants, nous sommes passés à 8 238 abonnements à titre gratuit, abonnements globaux.

Si on regarde ces deux camemberts sur le côté, et là ils sont vraiment très significatifs, on va prendre le nombre d'abonnés 2007 dans ces 18-25 ans qui payaient plein tarif, plein pot (300 €) : ils étaient 91 %. Si on compare aux chiffres de 2019, ils sont maintenant 26 %.

Si on prenait les 18-25 ans qui ne payaient pas le bus en 2017, ils n'étaient que 3 %. Ils sont maintenant 66 %. 91 % des abonnés en plein tarif en 2017, 26 % en 2019 ; 3 % de gratuits en 2017, 66 % en 2019. Je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Alors, deux dernières diapositives qui sont, je dirais, assez symboliques et analytiques.

On a voulu, dans ce réseau de bus, installer une nouvelle tarification mais aussi de nouveaux outils pour pouvoir utiliser ce bus, dont un certain nombre sont encore en train de se mettre en place, dont le paiement par carte bancaire, mais aussi le paiement dématérialisé et puis surtout l'absence de vente de tickets unitaires au chauffeur, pour deux raisons.

Un : parce que ça pénalisait grandement le fonctionnement, c'est-à-dire que quand le chauffeur était obligé de vendre son ticket, il perdait du temps, etc., il y a un risque parce qu'il se balade avec une caisse. Enfin, c'était vraiment assez archaïque. Actuellement, il n'y a plus de vente, il n'y a plus de tickets unitaires achetables actuellement à bord des Némos. Il n'y a plus que des tickets qui sont des tickets soit dématérialisés, soit des cartes Go, soit maintenant aussi des téléphones portables.

Et le deuxième point, c'est que moi, c'est quelque chose que j'ai perçu et que j'ai vu de mes yeux : à un moment donné, quand vous n'avez pas les sous pour acheter l'abonnement, vous achetez des tickets unitaires. Et il y avait énormément de gens qui n'avaient pas, qui avaient des droits ouverts à la gratuité qui n'en profitaient pas parce qu'ils n'avaient pas, ils ne faisaient pas la démarche d'aller chez AMETIS ou ils ne faisaient pas la démarche finalement de savoir s'ils avaient accès à cette gratuité de fait des droits sociaux auxquels ils pouvaient prétendre.

En fait, on a un transfert qui s'est opéré manifestement entre le ticket unitaire, puisqu'on voit qu'on est passé de 773 000 validations en 2017, je vais schindler 2018, on arrive à 673 000, c'est-à-dire qu'on a en fait plus de 100 000 tickets unitaires en moins qui ont été vendus. Si on considère que le nombre d'abonnements gratuits a considérablement augmenté, on peut dire que l'un des objectifs d'éducation sociale, je sais que ça va faire bondir et pousser des cris d'orfraie au monde bien-pensant, on peut dire qu'on a fait notre éducation finalement en permettant à des gens d'économiser de l'argent et de faire valoir leurs droits en accédant finalement à cette tarification gratuite.

La dernière courbe, c'est une courbe que j'ai voulu dédier à mon voisin de droite qui, depuis 6 ans, me parle d'effet de ciseaux qu'il voulait éviter, et là, je vais vous présenter un effet de ciseaux typique. Sur la courbe, alors je l'ai mise en rose, sur la courbe en rose, on a les recettes et sur la courbe en bleu, on a la progression donc de validations, la courbe de l'abonnement, pardon. Et on s'aperçoit de quoi ? On s'aperçoit finalement que la courbe, on a un effet de ciseaux, c'est-à-dire qu'on a beaucoup plus de fréquentation et beaucoup moins de recettes. Ça veut dire qu'on a beaucoup plus de gens qui ne payent plus le bus et ça, c'était vraiment l'objectif de la tarification solidaire. Les gens qui sont les plus démunis, qui sont les plus en difficulté, bénéficient de la gratuité. Les gens qui sont plus aisés n'en bénéficient pas. Il n'y a pas plus de justice sociale.

Si demain, par mégarde, on assistait à une gratuité totale sur le réseau, je vous laisse donc analyser comment cette courbe... ce qui se passerait pour cette courbe. Finalement, on serait uniquement sur une progression de la fréquentation sans aucune ressource annexe et ça n'est certainement pas dans la poche des plus démunis qu'on irait prendre l'argent pour fonctionner, pour faire fonctionner ce réseau.

Voilà, Monsieur le Président, j'ai terminé pour ces chiffres. Je termine mon mandat avec, je pense, les objectifs que je m'étais fixés : c'était de créer finalement une alternative écologique,

environnementale qui soit crédible, qui soit réalisable. C'était de réaliser une tarification la plus juste pour tout le monde et la plus raisonnable, la moins démagogique possible. Et enfin, je pense que c'était d'augmenter la fréquentation de ce réseau.

M. GEST : Monsieur HUTIN a demandé la parole.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Évidemment, je vais intervenir sur ces chiffres qu'on a déjà du mal à lire malheureusement avec la qualité de l'affichage, et puis malheureusement parce que vous n'avez pas tenu votre promesse, Monsieur le Président, de nous envoyer les chiffres, comme on en avait parlé à la réunion des présidents, en amont de cette réunion. Vous nous aviez dit : « Oui, on n'est pas sûrs de les présenter, mais si on les présente, je vous les enverrai. » Je ne les ai pas reçus, mais comme d'autres choses, comme d'autres choses que j'ai demandées depuis 6 ans, que ce soit l'enquête AMETIS qui, bizarrement, est sortie alors que... cette année, alors qu'elle n'avait jamais été présentée avant ça. Bien sûr, nous n'avons pas vu ces chiffres en commission, nous ne les avons pas, nous n'avons pas pu les analyser. Voilà.

Donc, vous faites des déclinaisons sur des chiffres que vous dites vrais, mais que cette assemblée ne peut absolument pas contrôler, ce qui est quand même le rôle d'une assemblée, sinon à quoi on sert ? On vous laisse. On vous laisse, on s'en va, on va gagner quelques heures si on ne sert à rien, si les élus de cette assemblée ne servent à rien.

Donc, c'est bien tout ça, mais tout ça, c'est politique bien évidemment. Vous parlez de la gratuité. C'est des propositions que d'autres listes vont faire. Je ne pense pas que ce soit le rôle de notre assemblée de faire de la politique à ce niveau-là. Je ne pense pas que ça soit le rôle de notre assemblée de faire un bilan comme ça, sans contradiction, sans éléments pour pouvoir réagir. Franchement, ce n'est pas à la hauteur franchement de cette assemblée.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Monsieur HUTIN, je vais juste vous faire remarquer une chose : c'est que faire de la politique, c'est exactement ce que vous venez de faire. J'ai vu d'entrée en vous regardant que soit vous avez un problème d'ajustement de vos lunettes à la vue que vous avez aujourd'hui parce que vous n'arrivez pas, sur ce tableau... S'il vous plaît ! Je vous ai donné la parole, Monsieur HUTIN. Maintenant c'est moi qui parle.

Il se trouve qu'on avait un premier visuel qui était parfaitement lisible, mais je comprends qu'il vous ait fait non pas vous écarquiller les yeux, mais vous étonner parce que, effectivement, vous vous attendiez, puisque c'est vous qui aviez posé la question de savoir quels allaient être les chiffres...

Non, non, attendez ! C'est moi qui parle et vous avez déjà eu la parole. Vous avez déjà eu la parole.

Monsieur HUTIN, on ne va pas commencer, à la dernière séance, ce n'est pas la peine, vous êtes en train de faire de la politique parce que les chiffres ne vous donnent pas satisfaction. Tous les jours, sur les réseaux sociaux, vous êtes en train de dénigrer le service qui est rendu par le bus et vous êtes deux fois détrompé : une première fois par une analyse qui a été faite par les services de KEOLIS. Ne levez pas la main, c'est peine perdue ! Donc, il se trouve que vous avez été deux fois contredit et évidemment je comprends que vous soyez déçu. Contredit sur la satisfaction des

clients, voilà, parce que quand on ne regarde que les trains qui arrivent en retard, évidemment on ne peut pas être satisfait. Et là, vous êtes contredit par les résultats qu'on vient de vous montrer.

Alors, à ce moment-là, vous nous traitez de menteurs. J'en prends acte. Et vous traitez KEOLIS de menteur également. C'est votre responsabilité, je le note.

Les chiffres ont été définitivement donnés et contrôlés cet après-midi, et je ne vois pas pourquoi et comment je me permettrais de vous présenter des chiffres qui ne reposent pas sur des faits. Qui peut avoir les faits, si ce n'est l'exploitant ?

Baissez le bras, ça ne sert à rien !

Donc, nous avons aujourd'hui la démonstration que les objectifs que nous avions sont en train d'être obtenus. Quels étaient ces objectifs ?

Quand on a voulu mettre en place un bus à haut niveau de service, donc un service de transports en commun performant, ce n'est pas pour le principe de mettre un service de bus performant ; c'est pour qu'il y ait davantage d'utilisateurs des transports en commun. C'est en train de se vérifier. Il y a une très forte augmentation dans le dernier trimestre, qui est effectivement le seul comparable, puisque d'abord le bus à haut niveau de service a commencé à la mi-mai avec beaucoup de problèmes. Il y a encore des sujets sur le problème du bus, on ne l'a jamais caché non plus. Mais en revanche, il y a une progression nette de la fréquentation.

Et deuxième chose : on entend dire beaucoup de choses sur le prix, et vous êtes une deuxième fois détrompé puisqu'effectivement la tarification solidaire que nous avons mise en place, et on n'a rien inventé là-dessus, il y a plein de municipalités ou d'intercommunalités de sensibilités politiques qui vous plaisent davantage qui ont retenu exactement le même principe. Et qu'est-ce qu'on constate ? Les jeunes payent moins. Il y a davantage d'abonnements gratuits.

Alors, vous pourriez me dire : je suis inquiet parce qu'il y a moins de recettes. Ce n'est pas ça que vous avez remarqué ; c'est que d'abord vous êtes parti du principe qu'on vous ment et qu'on vous donne des faux chiffres. Moi, je vous dis : je ne peux pas admettre que vous teniez un discours comme ça. Les chiffres nous sont fournis par KEOLIS. On a vérifié et on a fait en sorte de vous donner des chiffres comparables parce qu'effectivement maintenant le samedi est gratuit, donc on n'a pas... Mais je vous ai dit que ce n'est pas la peine. Vous allez attraper une crampe pour rien.

Donc, il se trouve que, encore une fois, je vous dis très sincèrement les choses : il y a là un début de réalisation de nos objectifs qui est extrêmement encourageant et vous devriez vous en réjouir, puisque j'ai cru comprendre, au début, que vous aviez vraiment une intention louable, c'est-à-dire de faire en sorte qu'il y ait un service de transports en commun qui soit à la hauteur de ce que la ville et l'agglomération méritent. Nous sommes en train de le réaliser. Il y a encore des imperfections, nous en sommes parfaitement conscients. Mais on ne passe pas, nous, notre temps à dire que ça va mal partout parce que d'abord c'est faux et deuxièmement ce n'est pas ça qui fait avancer les choses. On essaye de régler les problèmes les uns après les autres. Résultat : progression de la fréquentation, progression de la gratuité. Voilà.

Et ça évite de se lancer dans des débats intenablement financiers. Nous aurons, dans d'autres cadres, bien évidemment, sans doute encore la possibilité de débattre sur la gratuité, mais comme vient de le dire Pascal RIFFLART, les promesses de gratuité totale, j'attends encore de voir qui peut me démontrer que c'est tenable.

Et là, on a un résultat déjà qui montre qu'on obtient de la gratuité grâce à une tarification qui tient compte non pas d'une situation, non pas d'un statut, mais tout simplement de ses revenus. Qu'est-ce qu'il y a de plus juste que cela ? C'est-à-dire que l'on applique aux bus ce que l'on fait déjà, par exemple, pour les cantines ou d'autres dispositifs de caractère public. Voilà.

Et donc, on vous devait de vous donner les chiffres. Je suis désolé que la progression de la fréquentation vous déçoive. Moi, je m'attendais à ce que vous sautiez de joie. Malheureusement, ce n'est pas le cas, et ce qu'il y a de pire, c'est que vous mettez notre parole en doute, ce qui est extrêmement désagréable, mais vous n'avez, c'est vrai, pas souvent été très agréable avec nous pendant ces 6 dernières années. Donc, vous souhaitiez certainement rester sur la même lignée qui est la vôtre depuis 214. Voilà.

Je vous donne 30 secondes et Monsieur LESSARD ensuite.

M. HUTIN : C'était juste pour avoir une réponse à ma question. Vous avez présenté des chiffres qui sont donc le dernier trimestre, donc 4 mois. Voilà.

M. GEST : Oui.

M. HUTIN : Est-ce qu'on pourrait avoir les chiffres de 2019 sur l'ensemble et quelle a été l'évolution de la fréquentation en 2019 ?

M. GEST : Mais vous...

M. HUTIN : C'est ça qui compte ici, sur un bilan : c'est de voir quelle a été l'évolution sur...

M. GEST : Mais on vous a déjà donné... On a vu qu'en 2018 les chiffres avaient baissé. On n'a rien à cacher, Monsieur, mais vous êtes tout le temps en train d'imaginer des trucs ! Vous devez avoir une vie terrible. Je vous avoue franchement que quand je vous lis quotidiennement, je me dis : ce monsieur-là, il est torturé, il doit souffrir, et quelquefois j'ai vraiment des craintes pour vous.

Donc, maintenant je donne la parole à Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Non, non, je passe mon tour, Monsieur le Président.

M. GEST : Allez-y. Allez-y. Ah ! pardon, j'avais cru que vous aviez levé la main. Très bien. Voilà.

Donc, j'espère que bien sûr cette ligne va continuer, que nous allons continuer d'avoir une progression de l'utilisation de nos bus et que, en plus, nous allons progresser aussi sur la qualité du service rendu parce qu'il y a des choses qu'il faut corriger, on le sait. La proximité doit être corrigée et tout ça, c'est bien dans nos esprits. Voilà.

DONT ACTE

**4 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 28 NOVEMBRE 2019 ET 19 DECEMBRE 2019.
APPROBATION.**

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ces procès-verbaux ? Non. Ils peuvent être considérés comme adoptés ? Pas de problème ? Ils sont adoptés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 12 décembre 2019 et le 4 février 2020 dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014. Avez-vous des remarques à formuler ? Pas de remarque(s), pas de question(s) ? Donc, on prend acte du compte rendu de ces décisions.

DONT ACTE

6 - ASSOCIATION AUSTRALIENNE DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COUNTRY FIRE SERVICE (CFS) FOUNDATION. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE. ANNEE 2020.

M. GEST : Je vous propose de verser une aide exceptionnelle de 5 000 € à la "Country Fire Service" Foundation Incorporated qui lutte contre les incendies dans le sud de l'Australie. J'aurais dû le laisser dire à Éric GUÉANT.

Nous avons contacté l'ambassadeur australien pour avoir son avis et c'est ainsi que la ville d'Amiens aide de son côté une association pour la replantation de végétation, et a voté en cela une subvention la semaine dernière, et que nous, la communauté d'agglomération, avons ciblé une association qui est une association au profit des sapeurs-pompiers australiens qui luttent avec beaucoup de courage devant les incendies catastrophiques qui ont concerné l'Australie.

Alors quand on dit « ont concerné l'Australie », c'est vrai qu'il faut quand même prendre conscience que, l'ambassadeur nous le disait l'autre jour, c'est 1 % du territoire australien, mais c'est tellement gigantesque et tellement effrayant et tellement touchant quand on voit les animaux qui ont perdu la vie et il y a aussi des êtres humains qui ont perdu la vie, eh bien, je pense que ça mérite que nous fassions un effort pour nos amis australiens.

Il y a une très grande solidarité qui s'est instaurée spontanément. Nous étions quelques-uns, avec Mathilde ROY, Pierre SAVREUX, l'autre jour, à Villers-Bretonneux, pour la marche qui avait été organisée et qui a recueilli 800 personnes. C'est dire qu'il y a une véritable amitié franco-australienne et je pense que ça vaut la peine qu'on se mobilise pour eux.

Donc, je vous propose cette subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Y a-t-il des questions ? Mathilde ROY.

MME ROY : Oui. Merci, Monsieur le Président et bonsoir, chers collègues. Donc, en fait, ce ne sera pas une question ; ce sera juste un témoignage. Comme vous venez d'y faire allusion, le premier dimanche de février, il y a eu une marche solidaire qui a eu lieu à Villers-Bretonneux. Plus de 1 000 personnes étaient réunies et en effet on a senti un grand attachement entre nos deux peuples et notamment le témoignage d'enfants qui ont fait une chorale et qui ont pu témoigner de leur soutien envers le peuple italien et... pardon, australien, excusez-moi, je ne sais pas pourquoi je suis passée à l'autre bout de... Peut-être que j'avais envie qu'il fasse un peu plus chaud mais pas autant que tout ne brûle comme ça s'est produit en Australie. Et donc, c'est vrai qu'on sent qu'il y a un fort lien entre nos deux pays et c'est bien qu'on ait pu, tant à la ville qu'aujourd'hui à la métropole, être solidaires de la catastrophe qui les a touchés. Voilà, c'était juste un témoignage, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, chère collègue. Est-ce que je peux mettre aux voix ?

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - BERTANGLES. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

M. GEST : On aurait pu presque faire un mouvement de solidarité vers Bertangles, Monsieur le Maire. Il se trouve que là, il y a eu... Heureusement, dans leur malheur, ils ont eu beaucoup de chance parce que la mini-tornade d'il y a quelques jours a évité soigneusement le village lui-même, mais a laissé beaucoup de traces dans les esprits de ceux qui ont vu les toitures s'envoler et être trouvées un kilomètre plus loin, les toitures d'un hangar agricole, et les arbres qui ont été détruits dans différents endroits du territoire communal. Décidément, Bertangles n'a pas de chance ! Rappelez-vous, et d'ailleurs nous avons aujourd'hui un rapport sur la station d'épuration qui doit être refaite. C'était 2018, les inondations de 2018. Récemment, lors de l'incendie de l'usine de Rouen, il paraît que le courant est passé justement au-dessus de Bertangles. Et là, cette fois, c'était la mini-tornade. Vous avouerez que vraiment il y a un sort jeté sur Bertangles, mais on est solidaires avec le maire qui a été marqué par l'événement, je dois en témoigner.

Je vous propose pour l'heure d'approuver la convention à intervenir avec la commune de Bertangles qui acte le remboursement des dépenses supportées par la commune pour le compte d'Amiens Métropole au titre des compétences sportives et culturelles pour un montant de 13 039,91 € pour l'année 2019. Et je vous propose également d'approuver les conventions d'occupation du domaine public pour la bibliothèque et la salle de sport et de m'autoriser à les signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - VERS-SUR-SELLE. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE.

M. GEST : Je vous propose d'approuver la convention d'occupation du domaine public et la convention de remboursement pour la bibliothèque de Vers-sur-Selle et de m'autoriser à les signer. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - AMIENS. CENTRE CULTUREL LEO LAGRANGE. TRAVAUX DE SECURISATION. MOBILISATION DE FINANCEMENTS EXTERIEURS.

M. GEST : Situé aux abords immédiats du quartier prioritaire des parcheminiers, le Centre Culturel Léo Lagrange accueille entre 6 000 et 7 000 personnes par an via la mise en place de nombreuses activités. Des travaux de sécurisation ont été réalisés en 2019 et d'autres sont programmés pour l'année 2020 pour un montant de 44 402 € Hors Taxes. Des recherches de financements sont en cours et l'État, au titre des crédits 2020 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – grandes priorités serait susceptible d'intervenir à hauteur de 80 % maximum du coût total Hors Taxes. C'est pourquoi je vous propose de m'autoriser à solliciter les partenaires financiers extérieurs.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**10 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DE PROXIMITE 2020.
AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

M. GEST : Chaque communauté de territoires est dotée d'un budget propre lui permettant d'assurer l'entretien et la rénovation des équipements culturels et sportifs de proximité. Pour 2020, le montant de la dotation destinée aux 4 territoires s'élève à 1 800 000 € répartis comme suit :

- Communauté Nord : 415 500 €,
- Communauté Sud : 439 300 €,
- Communauté Est : 423 200 €,
- Communauté Ouest : 522 000 €.

Et je vous propose de m'autoriser à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires et à entreprendre les travaux listés dans le tableau joint en annexe à la délibération et qui vous a été communiqué.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix. Pardon, Madame...

MME LEPRESLE : Oui. Merci, Monsieur le Président. Là, pour le stade Jean Bouin, c'est donc une mise en place d'une clôture pour fermer le site de l'ancien gymnase. Est-ce qu'il a été reconstruit ?

M. GEST : De quoi parlez-vous là ?

MME LEPRESLE : Le stade Jean Bouin.

M. GEST : Oui, je sais bien, mais ce n'est pas du tout le rapport.

MME LEPRESLE : Si !

M. GEST : Le gymnase qui a brûlé, on est d'accord...

MME LEPRESLE : Si, c'est le rapport.

M. GEST : Fera l'objet...

MME LEPRESLE : Si.

M. GEST : Oui. C'est de ça dont vous parlez ?

MME LEPRESLE : Oui.

M. GEST : Le gymnase Jean Bouin...

MME LEPRESLE : Si, c'est dans le rapport.

M. GEST : Sera reconstruit.

MME LEPRESLE : Oui, oui, d'accord, mais il n'est pas reconstruit encore.

M. GEST : Non, non, non.

MME LEPRESLE : Cela vient de commencer, donc c'est juste pour le fermer pour...

M. GEST : Vous l'auriez vu quand même, c'est quelque chose qui...

MME LEPRESLE : Oui.

M. GEST : Est visible. Bon. D'ailleurs, nous réfléchissons sur le lieu de la reconstruction, d'ailleurs.

MME LEPRESLE : Ah oui ! D'accord.

M. GEST : Ce n'est pas nécessairement exactement au même endroit qu'on pourrait le faire. Mais enfin, tout cela n'est pas décidé, donc vous êtes en avance.

Est-ce que j'ai mis aux voix ? Donc, je peux passer le rapport n° 11. Ça n'a pas été mis aux voix. Bon, alors je mets aux voix le rapport n° 10.

ADOpte A L'UNANIMITE

**11 - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE.
CREATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA DELINQUANCE.**

M. GEST : Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) d'Amiens Métropole a été créé en décembre 2002. Suite à son Assemblée Plénière du 18 décembre 2019, je vous propose d'approuver la création de l'Observatoire de la Délinquance, visant à rassembler l'ensemble des données provenant de multiples sources statistiques, notamment celles de la police nationale. Cet observatoire permettra également de favoriser les échanges entre les différents acteurs locaux, d'aider à la décision et d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre.

Effectivement, sur le plan de... comment dirais-je... de l'observation de la délinquance, seul le CISPD a communication, jusqu'à présent, lors de ses réunions bi ou triannuelles, de ces éléments et je pense qu'en créant cet observatoire nous aurons la possibilité de régulièrement donner un état de l'évolution de la délinquance, et c'était une demande assez constante d'Amiens Métropole et de la ville d'Amiens depuis un moment. Nous avons obtenu, lors de la dernière réunion du CISPD, l'accord des services de l'État pour que, évidemment, les informations nous soient communiquées pour pouvoir concevoir cet observatoire. Voilà l'objet du rapport.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**12 - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE.
ASSOCIATIONS LE MAIL ET APREMIS. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. CONVENTIONS.**

M. GEST : C'est le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance également, mais chaque année des subventions sont accordées. Il s'agit de l'association Le Mail pour l'action « Prévention de l'errance chez les jeunes » (alors ça, c'est 17 750 €), et un montant

de 10 000 € pour l'association APREMIS pour l'action « Temps de vie, d'échanges et de médiation » et le rapport souhaite que vous m'autorisiez à signer les conventions à intervenir.

Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.

M. GEST : Comme chaque année, je vous propose de renouveler la subvention octroyée à la Maison des associations d'Amiens Métropole et de verser pour l'année 2020 le même montant qu'en 2019, soit la somme totale de 348 000 € répartie comme suit :

- 188 000 € pour l'aide au fonctionnement,
- 160 000 € pour l'organisation de la manifestation AGORA.

Il conviendrait de m'autoriser à signer la convention afférente.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORT D'ACTIVITE 2018.

M. GEST : Depuis le 1^{er} janvier 2010, Amiens Métropole délègue par un contrat d'affermage la gestion du centre d'exposition et de congrès MEGACITÉ à la société SECECAM. Je vous invite à prendre acte du rapport d'activité présenté par l'entreprise pour l'exercice 2018.

Y a-t-il des questions ? Non. On prend acte donc de ce rapport.

DONT ACTE

15 - AMIENS. ENTREPRISE TECHNIC FRANCE. AIDE A L'IMPLANTATION. MODIFICATION DU DESTINATAIRE JURIDIQUE DE LA SUBVENTION ACCORDEE. CONVENTIONS.

M. GEST : La société TECHNIC France a présenté un projet immobilier de rachat du site SEVESO ex BRENNTAG Picardie pour le transformer en un site industriel High-Tech dans le secteur de l'électronique. Le 4 juillet 2019, la collectivité s'est prononcée favorablement à ce projet en octroyant une subvention de 215 000 € en contrepartie de la création à 4 ans de 43 emplois.

À la demande de la maison mère, la société TECHNIC France a modifié le montage administratif du projet et la société TECHNIC Ultra Pure se substituera à TECHNIC France pour l'exploitation industrielle.

Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec le Conseil Régional des Hauts-de-France autorisant Amiens Métropole à intervenir financièrement auprès de la SAS TECHNIC Ultra Pure.

Je vous propose également d'approuver la convention bipartite à passer avec la nouvelle société actant le versement de cette subvention de 215 000 € et de m'autoriser à signer ces conventions.

Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - AMIENS. TIAMAT ENERGY. AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET A LA CREATION DE 118 EMPLOIS. CONVENTION.

M. GEST : En 2017, la Société SAS TIAMAT Energy, spécialisée dans la fabrication de piles ion-sodium pour garnir les batteries pour l'électromobilité, a été créée. Afin d'assurer et développer une fabrication plus industrielle, l'entreprise a besoin de disposer d'un site de production de mega factory. Le projet d'investissement immobilier situé sur le pôle Jules Verne (près de 4 millions €) accompagne de gros investissements matériels productifs, de l'ordre de 15 millions €, et doit permettre la création de 118 emplois prévisionnels. C'est pourquoi je vous propose de répondre favorablement à sa demande de subvention et de lui accorder un soutien financier de 826 000 €. Il convient également d'approuver la convention afférente et de m'autoriser à la signer.

Des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : C'est adopté à l'unanimité. Je m'en réjouis, car c'est un beau dossier. J'entends dire parfois que nous sommes passés à côté d'un projet de construction de batteries. Nous, nous soutenons évidemment le projet qui part du laboratoire d'Amiens, qui a généré une start-up qui elle-même est en train de passer au stade de démonstrateur, et qui est un véritable espoir puisqu'il va de soi qu'imaginer et construire des batteries à base de sodium, c'est l'évidence que c'est plus facile de se procurer du sodium que du lithium. Et deuxièmement, il y a de fortes chances que ces batteries soient moins chères que les autres. Par conséquent, nous avons tout intérêt à soutenir ce dossier et je vous remercie de la confiance que vous accordez à l'ensemble du projet de l'entreprise TIAMAT.

17 - AMIENS. 4EME DECHETERIE. ACQUISITION DE LA PARCELLE ZS N°49.

M. DESSEAUX : La construction d'une 4^{ème} déchèterie à l'Ouest d'Amiens permettra, d'une part, de solutionner les nombreuses décharges sauvages observées dans cette zone, et, d'autre part, de décongestionner les trois déchèteries actuelles, Nord, Sud et Camon.

Cet équipement sera implanté sur les parcelles cadastrées section ZS n°48, appartenant au Syndicat Mixte Europamiens, et n°49, appartenant à la SEM Amiens Aménagement, situées avenue de Grâce à Amiens.

La SEM Amiens Aménagement a d'ores et déjà donné son accord sur le prix de 4 392 €, c'est-à-dire 6 €/m², conforme à l'estimation domaniale pour l'emprise impactée d'une superficie de 732 m² à prendre dans la parcelle ZS n°49, située dans le périmètre de la ZAC Renancourt.

Je vous propose ainsi d'approuver cette acquisition.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - COLLECTE DES PNEUS USAGES EN DECHETERIES. CONVENTION.

M. DESSEAUX : ALIAPUR prend en charge l'intégralité du ramassage et du traitement des pneus usagés déposés en déchèteries. Au-delà de 12 tonnes collectées par an, la société exige la mécanisation de l'opération, qui passe par la mise en place de bennes ou conteneurs pouvant être repris directement par le collecteur agréé. Considérant que les tonnages collectés en 2018 sont respectivement de 30 tonnes pour la déchèterie Sud, 16 tonnes pour la déchèterie Nord et 23 tonnes pour la déchèterie Est, il y a lieu de mécaniser cette collecte. Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec la société GOMMAGE, seule entreprise agréée sur notre secteur, pour la mise à disposition de ces équipements.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - APPEL A PROJETS DE MISE EN PLACE DE GUICHETS UNIQUES DE L'HABITAT EN REGION HAUTS-DE-FRANCE. CANDIDATURE.

M. DESSEAUX : Dans le cadre de l'appel à projets intitulé "Mise en place de guichets uniques de l'habitat en région Hauts-de-France" et dans la continuité des actions menées par la plateforme Laure et le dispositif de la ville d'Amiens, je vous propose que la collectivité dépose sa candidature. En effet, nous souhaitons structurer un service local d'accompagnement unique, simplifier le parcours des habitants dans leur démarche et multiplier les projets de rénovation. La création de guichets uniques permettrait ainsi de bénéficier du soutien de la région, de l'ADEME et de financement dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique). Il convient donc d'approuver la réponse à l'appel à projets et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - CREATION ET DEVELOPPEMENT DES ÉCO-ENTREPRISES (CD2E). ADHESION. ANNEE 2020.

M. DESSEAUX : Sur le volet de l'économie circulaire, Amiens Métropole s'engage sur des actions autour de l'écoconception, l'économie de la fonctionnalité et la gestion des déchets des bâtiments dans le cadre du contrat objectif déchets économie circulaire avec l'ADEME Hauts-de-France.

Ces initiatives nécessitent que la collectivité puisse s'appuyer sur une expertise technique et éprouvée en la matière, c'est pourquoi je vous propose d'adhérer au CD2E (Création et Développement des Éco-Entreprises), qui est un organisme indépendant de toute entreprise commerciale. En sa qualité d'acteur régional de la transition énergétique, il est en mesure de proposer cet accompagnement et d'apporter son expertise et son aide dans la mise en œuvre ou la valorisation de nos projets. Pour 2020, la cotisation s'élèverait à 3 240 € TTC.

M. GEST : Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - ECO ORGANISME VALDELIA. CONVENTION 2020-2023.

M. DESSEAUX : Fondé en 2011, Valdelia est un éco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, dont la mission est de collecter et de recycler les

Déchets d'Éléments d'Ameublement non ménagers. Je vous propose donc, pour la première fois d'ailleurs, de conventionner pour une durée de trois ans avec Valdélia afin d'organiser l'enlèvement des DEA générés par Amiens Métropole

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - POLE D'EXCELLENCE REGIONAL POLENERGIE. PARTENARIAT. CONVENTION TRIPARTITE.

M. DESSEAUX : Dans le cadre de la trajectoire « territoire autonome en énergie en 2050 », approuvée par délibération du 2 mai 2019, Amiens Métropole entend accompagner les efforts d'efficacité énergétique et de valorisation massive des énergies renouvelables et récupérables.

Pour ce faire, il est envisagé de s'appuyer sur l'expertise de l'association Pôlénergie qui interviendra lors de deux réunions organisées avec le Cluster Energieia sur le thème de la récupération du potentiel de chaleur fatale récupérable sur les deux zones industrielles que sont l'espace industriel Nord et Montières.

La prestation de Pôlénergie est de 1 500 € HT par réunion, soit 3 000 € HT pour les deux interventions, et donne droit bien sûr à une adhésion pleine et entière à l'association pour l'année 2020.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec Amiens Cluster et l'association Pôlénergie actant les modalités de ce partenariat.

M. GEST : Des questions ? Non, il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix, sachant que Julien HERNANDEZ ne participera pas au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. HERNANDEZ n'a pas pris part au vote.

23 - PICARDIE NATURE. ANIMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC A LA BIODIVERSITE DES ESPACES NATURELS. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous propose d'accorder une subvention de 2000 € à Picardie Nature pour la mise en œuvre de 5 actions de sensibilisation à la biodiversité et de valorisation des espaces naturels d'intérêt communautaire. Il convient d'autoriser le président à signer la convention et tout acte s'y référant.

M. GEST : Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. PICARDIE NATURE. BOIS MAGNEUX. RENOVATION DU CRAPAUDUC PAR UN CHANTIER DE JEUNES. SUBVENTION. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Picardie Nature propose à la collectivité de participer au financement de la remise en état du crapauduc qui se trouve en lisière du Bois Magneux, situé sur la commune de Cottenchy et géré par Amiens Métropole. Cette infrastructure permanente permet aux batraciens venant du

bois de traverser la route pour descendre se reproduire dans les étangs de la vallée de La Noye. Picardie Nature prévoit sa rénovation au moyen d'un chantier de 16 jeunes maximum, organisé en partenariat avec l'association CONCORDIA, mobilisés du 10 au 24 juillet 2020. Je vous propose d'accorder pour cette action une subvention plafonnée à 3 000 €, d'approuver la convention afférente, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Oui. Je vous en prie, Monsieur LEFEUVRE.

M. LEFEUVRE : Oui. Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement faire remarquer que c'est bien s'ils changent les planches. Tout ça, c'est bien. Mais je pense que le crapauduc, c'est-à-dire le tunnel, il est bouché complètement. C'est-à-dire que j'espère qu'ils vont le déboucher parce qu'autrement ça ne servira à rien. Vous voyez ce que je veux dire ?

M. DESSEAUX : Oui. En effet, ça nous avait été signalé. Hélas, ce que nous, on répare, c'est seulement le tunnel, enfin la canalisation en bois. Mais néanmoins, la partie... c'est une buse qui traverse une voirie départementale, qui normalement est prévue qu'elle soit débouchée quoi, nettoyée.

M. GEST : Oui parce qu'effectivement là sinon ça ne servirait à rien du tout.

M. DESSEAUX : Ça ne servirait à rien.

M. GEST : C'est bien évident. Je mets donc aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : J'ai cru voir dans l'œil avisé de notre ami DUFOUR qu'il aurait bien aimé avoir un crapauduc à Saveuse, mais bon !

25 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. BOIS COMMUNAUTAIRES. MARTELAGE ET VENTE DE BOIS SUR LE MASSIF DE FREMONTIERS 2020.

M. DESSEAUX : C'est un dossier assez courant. L'Office National des Forêts (ONF) est maître d'œuvre de la gestion des bois communautaires et propose de procéder à une vente de bois au titre de l'assiette 2020, sur les parcelles n°9, n°15 et n°16 du bois Frémontiers, ce qui représente un volume global d'environ 1 059 mètres cubes.

Je vous propose donc de l'autoriser à marteler et mettre en vente sur pied, par appel d'offres et en bloc, les bois issus des parcelles précitées, d'en fixer le prix de retrait, puis de me désigner afin d'autoriser la remise en vente en cas d'inventu. La recette estimée représente un montant de 18 330 €.

M. GEST : Oui, encore un dossier classique. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. REALISATION D'UN LIVRET DE L'USAGER DES HORTILLONNAGES. RECHERCHE DE FINANCEMENTS.

M. DELARUE : Les Hortillonnages sont un site important, comme vous le savez, à divers titres pour notre territoire : tourisme, cultures maraîchères, biodiversité, etc. Le foncier est détenu en grande

majorité par des particuliers qui, par leur gestion, façonnent le paysage. Les usages et techniques de gestion sont spécifiques, du fait de la présence d'un grand linéaire de fossés et d'une densité importante de propriétés. Il serait donc opportun que soit diffusée une information claire et exhaustive sur les conditions d'usages et d'entretien des « aires » et des canaux de ce site. Je vous propose ainsi d'approuver le projet de réalisation et de diffusion d'un livret de l'usager des Hortillonnages pour un coût estimé à 25 000 € TTC et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers pour réaliser ce fascicule.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Oui. Merci, Monsieur le Président. Nous voterons bien entendu pour cette initiative, pour les mêmes raisons que celles qu'a exposées Monsieur le Vice-Président.

J'aurai tout de même une question sur les usages du chemin de halage, on en a parlé, qui mériteraient, à mon sens, d'être intégrés dans ce livret. Le chemin est très fréquenté par les promeneurs, les cyclistes, les sportifs. Mais on a l'impression très nette que l'automobile tente à s'imposer de plus en plus sur cet espace et y circuler et stationner de plus en plus en loin. Or, elle n'a pas sa place, à part pour les riverains et éventuellement les personnes en perte d'autonomie. Donc, j'émettrai le souhait que les déplacements soient observés, tous les déplacements, quels qu'ils soient, et comptabilisés sur ce chemin, peut-être entre le pont Beauvillé et la première borne d'accès, pour avoir un état objectif de la situation et éventuellement intégrer les préconisations à ce livret qui ne sera pas figé dans le temps.

M. GEST : Patrick DESSEAUX.

M. DESSEAUX : Oui, nous avons en effet relevé ces remarques que vous faites lors de la commission développement durable. Mais il est prévu de finaliser ce document, et une réunion est prévue d'ici une quinzaine de jours avec notamment, dans le domaine également, sur l'ensemble de l'élaboration de ce livret, mais aussi au niveau de la sécurité avec les communes de Camon, Amiens, Rivery et Longueau. Donc, cet élément sera donc envisagé, enfin revu au niveau de la sécurité. Sachant que bien entendu la sécurité incombe aux communes sur ces... Voilà, ça, on l'avait évoqué en commission développement durable, n'est-ce pas ? Pardon ?

M. GEST : Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Juste un petit complément. Vous savez bien que le chemin du halage est géré de différentes façons. Sur la partie amiénoise et Rivery, il y a une superposition de gestions parce qu'il y a des habitations et donc pour permettre aux riverains de pouvoir accéder à leurs habitations. Et ensuite, rien n'a changé. Il y a une borne et une interdiction d'aller sur la partie Camon. C'est toujours le Département qui est gestionnaire du chemin du halage et la circulation automobile y est interdite. Et des contrôles sont effectués, notamment plus pour les véhicules motorisés, enfin les scooters notamment qui ont tendance à emprunter ce chemin, et la police municipale de Camon a déjà commencé à faire des contrôles et à verbaliser ce type de comportement.

M. GEST : Je dois dire que ce guide est attendu depuis très longtemps. C'était une promesse très, très, très, très ancienne que nous avons décidé de concrétiser cette année et nous sommes en train de finaliser la rédaction de façon à ce que ce guide, qui n'est pas un guide grand public, qui est un guide qui est destiné à être utile, notamment pour les utilisateurs et notamment pour les propriétaires, il y en a 1 300, qu'il faudra d'ailleurs réunir dans quelques mois. Donc, ils ont besoin de savoir exactement les éléments et les règles juridiques de gestion du site.

Par ailleurs, il est vrai que les Hortillonnages sont un endroit particulièrement magique et tellement magique d'ailleurs que certains ont bien compris qu'aujourd'hui on pouvait à la fois gagner un peu d'argent, par exemple en créant des activités de promenades supplémentaires dans les Hortillonnages, et par ailleurs, on y constate aussi, ici ou là, des activités qui, elles, n'ont strictement rien à voir avec la beauté des paysages. Et c'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons que la police nationale ait décidé d'avoir une brigade qui n'est pas permanente bien sûr, mais qui peut intervenir et qui vient en plus des interventions des polices municipales que vient d'évoquer Jean-Claude RENAUX.

Donc, on est au stade de la finalisation et on prend bien volontiers en compte vos remarques, Monsieur LESSARD, sur le chemin du halage.

Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE. APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES AIRES DE MOYENS SEJOURS DE GRACE, LONGUEAU ET BOVES.

M. DELARUE : En réalité, c'est une mise en conformité des différents règlements intérieurs que nous avons tant sur les aires de moyens séjours que sur l'aire de grands passages, l'aire de la Vallée Verte, en application de deux décrets du gouvernement de 2019, dont le dernier est sorti en décembre de l'année 2019.

Concernant l'aire de grands passages, je dirai que notre règlement intérieur était déjà en avance sur la législation puisqu'il y a des mises en conformité à faire jusqu'en 2022 que nous avons déjà réalisées dans le temps de ce mandat. Il en va ainsi de l'installation de l'alimentation en eau potable et de l'installation d'une alimentation électrique. Il restera à faire quelques, je ne dis pas quelques peccadilles, mais enfin disons quelques aménagements complémentaires : un éclairage public, une chose très importante pour Monsieur HUTIN, un dispositif de recueil des eaux usées et puis un dispositif permettant la récupération des toilettes individuelles. Voilà. Et puis encore quelques autres dispositions sur les conditions de fermeture des aires, conditions de collecte des déchets, durées de stationnement, j'en passe, mais vous avez tous la délibération sous les yeux.

Voilà en quel état, Monsieur le Président, se présente ce dossier et les modifications qu'il va falloir apporter aux règlements intérieurs que nous avons votés il y a de cela quelques années.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je dois signaler au passage que ça a été aussi évoqué au sein du CISPD que j'évoquais tout à l'heure : nous ne pouvons que nous réjouir de l'attitude extrêmement réactive de Madame la Préfète depuis qu'elle est arrivée sur les problématiques que nous rencontrons avec les gens du voyage. Monsieur le Maire de Poulainville peut en témoigner, mais il n'y a pas que lui : dès lors qu'une plainte est déposée, soit à cause d'une occupation illégale d'un terrain public ou d'un terrain privé, on a maintenant une réactivité des services de l'État de manière à faire en sorte que ces personnes qui se comportent de manière illégale voient immédiatement pris en compte ce fait et qu'on leur demande de bien vouloir quitter les lieux. D'autant plus que 90 fois sur 100, il s'agit des mêmes familles qui exercent ce genre de choses sur les différents territoires de l'agglomération. Voilà pour ce point 27.

**28 - ACTIONS LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. ADIL DE LA SOMME ET AIVS 80.
SUBVENTIONS. ANNEE 2020. CONVENTIONS.**

M. DELARUE : Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà deux associations que nous aimons bien et pour lesquelles il vous est demandé, ce soir, de bien vouloir renouveler le montant desdites subventions.

Il s'agit, d'une part, de l'ADIL, l'Agence départementale d'information sur le logement, que tout le monde connaît dans cette enceinte et qui fait un travail extrêmement important depuis plusieurs années et c'est la raison pour laquelle nous les soutenons. L'ADIL sollicite une subvention de 31 343 €. Il y a un petit différentiel avec l'an passé de 900 € qui tient au mode de calcul de ladite subvention.

L'AIVS également fait un travail fantastique dans le domaine de l'insertion par le logement et c'est la raison pour laquelle également nous lui apportons, Monsieur le Président, mes chers collègues, tout notre soutien. Elle sollicite, comme l'année passée, 50 000 € pour financer son activité de gestion locative adaptée en 2020. Le montant est identique à celui déjà réglé depuis 2011. Ça correspond à 12 % du budget provisionnel de cette action.

M. GEST : Merci, mon cher collègue, pour toutes ces précisions. Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

**29 - CONTRAT DE VILLE D'AMIENS METROPOLE. PROGRAMMATION 2020 DE L'APPEL A PROJETS.
1ERE REPARTITION. CONVENTIONS-TYPES.**

M. DELARUE : Voilà un dossier, Monsieur le Président, mes chers collègues, que nous voyons arriver avec bonheur chaque année, à la même époque. Nous avons, comme chaque année, là encore, lancé un appel à projets Amiens Métropole, l'État et la Région, en lien avec la ville d'Amiens et le Département, le 24 septembre dernier, pour élaborer le programme d'actions qui s'inscrit directement dans les 5 objectifs du contrat de ville, que vous connaissez tous, et qui répondent par ailleurs aux défis du protocole de Dijon appelé autrement protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider, alors ce qui s'appelle la première répartition, mais vous verrez qu'elle correspond à 99,8 ou 99,9 du montant de la somme que notre collectivité alloue au monde associatif des quartiers prioritaires. Et donc, je m'enorgueillis avec vous d'ailleurs que cette subvention, que ce montant soit constant depuis 2014, voire a été un tout petit peu augmenté. Ça n'est pas le cas dans beaucoup de collectivités territoriales, vous le savez tous. Mais nous avons tenu, en ce qui nous concerne, à le maintenir.

Je précise par ailleurs, Monsieur le Président, que nous avons eu 318 actions qui ont été déposées, dont 69 actions nouvelles. C'est dire la vitalité de cet appel à projets. 231 actions ont été retenues, qui sont portées par 109 associations, et 24 nouvelles actions. Enfin, 54 actions en conventions pluriannuelles d'objectifs. C'est, je crois, quelque chose dont nous pouvons nous enorgueillir, car ça répond à une demande pressante et constante du monde associatif de pouvoir conventionner non pas sur une année, mais sur 3 ans, de manière à avoir davantage de lisibilité. Vous aurez relevé que plus de 45 % de l'enveloppe que j'évoquais tout à l'heure, soit 684 400 €, s'inscrivent dans ces conventions pluriannuelles d'objectifs.

S'il faut faire un dernier bilan des sommes qui sont allouées par nos différentes collectivités, soit dans des fonds dédiés, soit en droit commun, c'est, depuis le début de ce mandat, près de 40 millions de subventions tant en droit commun qu'en fonds dédiés, je l'indique, qui ont été alloués au monde associatif dans l'ensemble des quartiers prioritaires, ville et métropole.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - ARRÊT DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.

M. DELARUE : Oui. Alors, contrairement à ce que le titre indique, c'est à la fois un arrêt parce qu'il faut bien à un moment arrêter l'état d'élaboration, mais ça n'est pas, Monsieur le Président, mes chers collègues, évidemment l'arrêt du Programme Local de l'Habitat qui viendrait du même coup à disparaître.

Il vous est proposé, mes chers collègues, d'une part, de prononcer donc cet arrêt du Programme Local de l'Habitat 2021-2026 qui vous a été transmis avec la délibération et initié par une délibération du 2 février 2017, d'autre part, d'autoriser le président à engager la phase administrative de validation de ce projet.

Il est à noter que 25 400 000 € seraient consacrés à la politique de l'habitat et 13 400 000 € des financements des actions en faveur de l'habitat existant sont d'ores et déjà, à l'instant où je parle, chiffrés, pour une aide dimensionnée sur 380 logements par an.

Il est précisé également que le PLH sera, après arrêt voté par le conseil métropolitain, soumis à l'approbation de l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération, qui disposeront d'un délai de 2 mois pour se prononcer à leur tour à compter de leur saisine.

On pourra, dans le cadre de ce que je viens de préciser, d'indiquer, on devra également saisir le CRHH qui aura également un délai, puis l'État qui devra se prononcer également, et puis au retour de tous ces avis que je viens d'évoquer, le PLH sera, je l'espère, adopté et deviendra exécutoire au 1^{er} janvier 2021. Il va nous falloir, compte tenu également de la période électorale, à peu près une année avant de pouvoir le mettre en pratique.

On pourra évoquer, je l'ai mis dans la délibération, si des questions sont à poser sur le dynamisme démographique que nous avons relevé à l'occasion des travaux menés par le PLH.

On pourra évoquer également les aspects quantitatifs et les aspects qualitatifs du travail qui a également été mis en œuvre.

On pourra également rappeler l'état du parc de logements et rappeler que la métropole amiénoise compte 93 000 logements en 2019, évoquer le dynamisme des constructions observé ces différentes années. J'ajoute qu'en logement social, je crois qu'on n'en a jamais autant validé et construit que pendant ces 6 années. Il est vrai qu'une partie du validé se poursuivra dans les années à venir, mais je crois que nous pouvons tous nous enorgueillir, Monsieur le Président, de cet effort considérable qui a été fait par notre collectivité sur l'ensemble des problématiques de l'habitat, mais tout particulièrement sur le logement social.

Voilà en quel état se présente aujourd'hui cet arrêt et ce qui vous est demandé de bien vouloir approuver, et bien sûr évidemment le PLH n'est qu'à son début et il va continuer de prospérer.

M. GEST : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur ANGER.

M. ANGER : Merci, Monsieur le Président.

M. GEST : Oui, oui, j'ai bien noté, Monsieur LESSARD, mais il y a Monsieur ANGER qui a demandé la parole.

M. ANGER : Merci, Monsieur le Président. Le travail qui nous est présenté est conséquent, documenté, intéressant et il nous pose des questions. La question essentielle étant : dans quelle dynamique s'engage notre agglomération ?

Des mesures sont proposées pour répondre à un problème, qui s'installe, de vacance. On y reviendra. Mais au-delà des mesures techniques qui peuvent être prises pour répondre à cette question de vacance, la question centrale qui nous est posée est celle de la dynamique dans laquelle s'inscrit Amiens Métropole qui n'a pas d'autre solution, me semble-t-il, que de gagner la population, sinon on voit bien que les équations sont difficiles à tenir. Ce qui nous ramène à une question qui a assez peu été évoquée, même si elle l'a été indirectement à travers des projets qui ont été initiés, qui est celle de l'économie résidentielle.

Nous avons la chance d'avoir les espaces qui sont inclus dans le tissu urbain, je pense notamment au quartier de la Vallée, à proximité d'espaces naturels et desservis potentiellement par des moyens de transport qui pourraient être performants. Je pense qu'une des clés, une des réponses aux difficultés qui pourraient survenir dans la mise en place, dans l'articulation entre logements nouveaux et réhabilitation des logements dans les quartiers anciens, la seule solution, c'est de tirer par le haut et donc effectivement d'amener une population nouvelle qui pourrait tirer tout ça par le haut. D'où l'importance de sujets qui ne sont pas de la compétence directe de la métropole, même si la métropole y contribue, y concourt et s'y intéresse, qui est celle de la liaison entre Amiens et Paris.

Je crois que s'il y avait un seul dossier sur lequel nous devrions nous battre et sur lequel nous nous battons d'ailleurs, c'est celui de la liaison entre Amiens et Paris, à la fois sur la régularité, le confort des liaisons classiques Amiens-Paris sur Picardie-Roissy, parce qu'effectivement c'est ce qui permettra à notre agglomération d'accroître son attractivité résidentielle et de répondre à des inquiétudes qu'on peut avoir sur notre capacité à la fois à absorber les programmes de logement qui sont lancés et à restructurer le bâti existant.

Il y a un deuxième élément de dynamique, on l'a évoqué tout à l'heure, qui, me semble-t-il, devrait encore plus nous mobiliser, qui est celui de compter sur nos propres forces s'agissant du développement. On l'a vu avec TIAMAT : à partir du moment où on travaille dans la durée sur la recherche scientifique, on construit des pôles d'excellence, les retombées finissent par arriver. Certes jamais aussi vite qu'on l'imaginait, mais ça arrive et ça ne peut pas nous être enlevé par des décisions venues de Paris qui placent ici ou là des giga factories sans qu'on ait vraiment la main là-dessus. Je crois que la leçon de TIAMAT est à méditer et l'engagement de la collectivité, non seulement sur la diffusion de la culture scientifique et technique, mais aussi sur l'exigence que nous devons avoir de continuer à développer notre potentiel scientifique, y compris dans des domaines où ça ne paraît pas immédiatement applicable, c'est une des conditions de réussite pour le développement de notre ville et je pense que l'enseignement supérieur, d'ailleurs c'est aussi une des données du Programme Local de l'Habitat, c'est qu'en fait on voit bien que les étudiants sont une des composantes fortes de la manière d'habiter dans notre ville.

Et je crois que conforter, non seulement maintenir mais développer le rôle d'Amiens comme grand pôle universitaire, avec son CHU de plein exercice, est un élément important du débat qui... Alors oui, on est loin de l'habitat. Non, on n'est pas loin de l'habitat : on est dans l'habitat parce que sinon on peut parler d'outils, s'il n'y a pas la dynamique, il n'y a rien. Et continuer à se battre pour non seulement conforter notre université, accueillir de nouvelles écoles me paraît, pour les années qui viennent, un élément important.

Donc, ceci pour dire que je ne pense pas qu'il y ait d'équilibre par le bas pour cette agglomération. Si j'ai un message à laisser avant de quitter cette assemblée, c'est que la seule solution, c'est que nous sommes condamnés à nous développer, à être ambitieux dans les domaines où nous avons des atouts, de manière à compenser le fait que nous ne sommes plus capitale administrative. Mais nous pouvons être, comme l'a été Montpellier en son temps, une ville dynamique dans l'ensemble parisien dans un contexte qui, certes, n'est pas facile avec le Grand Paris qui constitue une forme de concurrence, mais Amiens a des atouts et la seule voie est celle du développement.

M. GEST : Merci. Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Oui. Merci, Monsieur le Président.

Je souscris entièrement à ce que vient de dire notre collègue René ANGER. Il a élevé le débat et mis en perspective le PLH avec le PDU, le SCOT, enfin bon tous les documents stratégiques effectivement qui doivent régir l'aménagement de notre territoire.

Le PLH, c'est un document un petit peu différent, mais c'est tout de même une des décisions majeures d'un mandat, en ce sens qu'il analyse en profondeur la situation de l'habitat sur un territoire et, à partir des constats effectués, propose des orientations et des actions pour corriger et anticiper sur les problèmes posés.

Alors, cela joue effectivement, comme on vient de le dire, sur l'évolution démographique, sur l'activité économique locale, sur la prise en compte des urgences écologiques, et surtout sur la vie des gens au travers d'un élément essentiel de leur bien-être, le logement, et ce qui en découle pour la qualité de vie individuelle, familiale et aussi le vivre-ensemble.

Et je voudrais dire que les documents qui constituent ce PLH, qui sont d'ailleurs prévus, organisés par des textes législatifs et réglementaires, sont extrêmement complets et riches, intéressants, riches d'enseignements tant en termes de diagnostics que de réponses et propositions. Et je pense qu'il faut donc féliciter les services et les élus qui y ont travaillé. Vous auriez pu d'ailleurs solliciter davantage l'opposition. On y aurait joint nos forces avec plaisir. On trouve donc dans ces documents tout ce qu'on doit y trouver sans que soient occultées les difficultés.

Sur le diagnostic, le document met en évidence un phénomène qu'on a déjà largement évoqué : un développement du parc de logements effectivement, vous l'avez dit, et en parallèle un taux de vacance de logements privés en forte hausse portant le stock à plus de 10 000 logements, dont plus du quart sont vacants depuis plus de 2 ans. Je pense que ça, ça nous interroge énormément. Ce constat résonne avec l'état et l'âge des logements anciens et avec la nécessité de les réhabiliter pour l'atteinte des objectifs écologiques et le confort de ces logements.

Il résonne aussi avec l'autre grande révélation du document : c'est la déconnexion progressive du marché immobilier de la demande locale, marché qui exclut une partie des ménages locaux, ce n'est pas non plus sans nous interroger. Est mise en évidence la progression de l'activité

immobilière avec des appartements à destination d'une clientèle d'investisseurs intéressés par des produits défiscalisés.

Une surabondance d'offre est évoquée et même une frénésie du marché depuis 2016, ce n'est pas moi qui invente ce terme, c'est dans le document, qui inquiète jusqu'aux opérateurs privés eux-mêmes. En raison de la saturation du marché, le stock est estimé aujourd'hui à 2 ans de commercialisation au moins.

Cette surabondance peut avoir l'effet de renforcer encore le phénomène de vacance dans le parc ancien. Donc ce qu'on cherche à supprimer, finalement on l'encourage d'une autre façon. Résultat : le manque de logements individuels familiaux contraint toujours les ménages à quitter Amiens pour trouver un bien correspondant à leurs aspirations et à leurs ressources. Donc, on voit bien que la question du déficit migratoire reste posée et en effet les questions que posait René ANGER se retrouvent, là, confrontées à cette difficulté.

Conclusion de ces constatations, c'est dit dans le diagnostic : s'il y a bien eu un effet de rattrapage positif pour le développement de l'agglomération, il faut sortir de la logique investisseurs pour, à mon avis, dérouler le tapis rouge aux promoteurs et le ranger pour un bon moment dans un sous-sol de la mairie fermé à double tour. Ça, c'est pour le clin d'œil. Cela ne veut pas dire qu'on ne fait plus rien. Au contraire, il y a tant d'actions correctrices et utiles à mener qui sont dans ce document et elles font partie des volets orientations et actions et elles créeront de l'emploi local. Quand on doit réhabiliter, on est sûrs que l'artisanat local et les petites et moyennes entreprises locales seront concernées.

Trois scénarios nous sont proposés :

- Le premier, au fil de l'eau, et qui a été écarté, prévoyait en 2027 183 000 habitants ;
- Le deuxième a été écarté parce qu'il est jugé trop ambitieux au plan démographique. Il prévoit, lui, 188 500 habitants en 2027. Et il est également jugé trop mesuré en interventions sur le parc ancien (40 par an) et ramener le taux de vacance de 10,9, tel qu'il est aujourd'hui, à 10,4 ;
- Le scénario 3, qui est retenu, prévoit 80 interventions par an sur le parc ancien et une construction neuve qui alimente moins la vacance avec 800 logements construits par an. Au résultat, le taux de vacance prévu serait de 10,4 en 2027 et le nombre d'habitants de 187 700 le 1^{er} janvier 2027.

Donc, la différence entre les scénarios 2 et 3 tient au rythme de résorption de la vacance de logements anciens, sinon je trouve qu'ils se ressemblent beaucoup parce que 800 habitants de différence au 1^{er} janvier 2027, c'est quand même peu. Et néanmoins, à ce rythme, il faudrait plus de 30 ans pour résorber le quart des logements vacants.

Nous pensons qu'on peut être plus ambitieux, par exemple, en engageant clairement les bailleurs sociaux dans la reconquête des logements privés vacants et en arrêtant ou au moins en freinant le logement spéculatif, ce qui semble être effleuré dans le scénario 3. Un scénario 3 bis pourrait mixer les meilleurs aspects de ces deux scénarios en les musclant davantage.

Sinon, nous partageons bien évidemment l'orientation sur l'action massive de réhabilitation thermique à mener, indispensable tant dans le parc privé que dans le parc social.

Sur l'expérimentation du permis de louer et de diviser, on y reviendra.

Sur l'engagement de dédier une part de la production aux loyers les plus bas, de type PLAI, ce qui permettra de libérer des places de logements d'urgence et d'insertion.

Toutefois, nous avons d'autres remarques et questions.

La loi ELAN, vous le savez, pousse les bailleurs sociaux à la vente de leur patrimoine à leurs locataires. Nous sommes, nous, en désaccord avec cette orientation qui sert à pallier le désengagement de l'État, aboutit à vendre les meilleurs logements à des copropriétés dégradées le cas échéant. D'ailleurs, j'aimerais qu'on tire un bilan local de cette politique. Ce serait intéressant parce que ça fait déjà longtemps que cette politique existe et a été initiée par le gouvernement qui cherchait bien évidemment à se désengager.

Le projet de PLH prévoit de développer le bail réel solidaire, c'est-à-dire la dissociation du foncier et du bâti, et de l'habitat participatif. C'est parfait, nous y sommes très favorables. Mais je rappelle que vous avez laissé tomber les initiateurs du premier projet sérieux d'habitat participatif sur Amiens ces dernières années.

Amiens fédérateur de la politique de l'habitat, c'est logique et dans le droit fil des lois ALUR et des lois sur le logement, mais y a-t-il la possibilité d'entrevoir une avancée sur la compétence PLUI ? Ce qui serait cohérent avec les autres politiques, sans évidemment que les communes y perdent complètement leur capacité de maîtrise du droit du sol.

L'action pour réinventer la maison de ville, c'est une des propositions que j'ai notées, avec un appel à projets pour l'amiénoise du XXI^e siècle. Ça, ce n'est pas nouveau. Il y a déjà eu x fois des concours. Je pense qu'on pourrait en reprendre les résultats sans lancer encore un nouveau concours. Mais ça, c'est anecdotique.

Un partenariat, là c'est plus sérieux, avec un établissement public foncier est évoqué avec un chiffrage. Selon quelles modalités ? Nous aimerions en savoir plus. Dans quel but ? Quelles conséquences notamment sur le droit de préemption ? Un niveau de taxe spéciale d'équipement est bien évidemment évoqué, puisque cela fonctionne avec ce type de recettes. Je pense que les réponses que vous nous apporterez seront importantes pour notre vote.

Sur le budget, 25 millions, vous l'avez dit, dont la moitié est déjà engagée au titre du PNRU, des aires d'accueil. Cela fait donc qu'il reste environ un petit peu plus de 2 millions par an disponibles pour cette politique de logement. Ça paraît un petit peu... enfin moins ambitieux que ce que l'on pourrait imaginer par rapport aux enjeux, mais ça, c'est une constatation que feront les élus de la mandature précédente, s'ils veulent... suivante, pardon, s'ils veulent avoir une politique de logement et d'habitat conséquente avec ces enjeux.

Voilà. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir écouté pour cette, un peu longue, intervention.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je donne la parole à Hubert DELARUE.

M. DELARUE : Bon. Monsieur LESSARD, moi, je n'ai pas eu le sentiment, pendant 6 ans, de dérouler le tapis rouge, sauf peut-être, et je m'en réjouis, au logement social parce que, je l'ai évoqué il y a quelques instants, le bilan qui est celui de cette mandature, en matière de logement social, à ma connaissance, n'a pas été égalé par le passé et qu'il y avait à cet égard du travail à

faire quand nous sommes arrivés pour remettre en route justement le logement social. Et je crois que s'il y a une chose dont je suis le plus fier, à l'occasion de ce mandat, c'est bien avec d'autres, et pas tout seul bien sûr, avec l'accord, l'aval du président, enfin de tous mes collègues qui m'ont entouré, du maire d'Amiens, etc., c'est d'avoir poussé le curseur sur le logement social et ne pas avoir déroulé, comme vous dites, le tapis rouge, même si d'aucuns peuvent regretter qu'il commence à y avoir du Pinel dans le secteur. Oui, bon. Mais enfin ça a permis, nous le verrons tout à l'heure dans un autre dossier, notamment sur le logement étudiant, parce qu'il ne fallait pas, là non plus, mettre la charrue avant les bœufs, mais on va en reparler dans un dossier qui va arriver dans quelques instants. Il y avait un grand retard, un immense retard en matière de logements étudiants qui pouvait d'ailleurs expliquer d'autres difficultés que l'on va évoquer bientôt, et il a fallu, là encore, rattraper le temps perdu pour loger tous ces étudiants. J'ai relevé, je crois, qu'on est à peu près sur 2 000 logements étudiants, encore 1 000 qui sont encore, je dirais, en gestation. C'est dire combien il fallait en construire et heureusement que nous avons pu compter aussi sur de la défiscalisation pour pouvoir justement répondre à une demande qui était, à ce titre, extrêmement pressante.

Pour répondre aux différentes questions qui ont été posées, qu'est-ce que je peux simplement vous dire ? Je crois qu'on a, au-delà de ce que je viens d'évoquer sur le logement social, il y a eu un dynamisme de la construction en général qui est aujourd'hui indiscutable, et d'ailleurs je crois que vous nous en avez, il y a quelques instants, félicités. L'offre locative privée des logements de petite typologie, nous les avons développés, car ils manquaient terriblement. L'offre locative sociale, je n'y reviens pas, mais ça a permis de baisser la tension de la demande, même si aujourd'hui il reste encore des délais à satisfaire, mais il faut voir ce qu'ils étaient quand nous sommes arrivés en 2014. Et puis également, ces fameuses résidences services, je le disais il y a quelques instants, à destination des étudiants, des seniors et des populations les plus en difficulté et des populations les plus fragiles.

Le PSLA, l'accession sociale pour ces gens qui souhaitent sortir du logement social, mais qui ont de faibles revenus, il avait été initié, mais il fallait le mettre en musique et le développer dans des proportions beaucoup plus importantes qu'il ne l'était. C'est peut-être le deuxième sujet de fierté : c'est d'avoir boosté, là encore, le PSLA. De faire qu'aujourd'hui on prévoit à peu près, entre le PSLA et d'autres formes d'accession sociale à la propriété, à peu près une centaine de logements par an. Eh bien, là encore, je dirais : le bilan est là, même s'il va encore falloir faire davantage.

J'évoquais des productions observées depuis 2012 : 1 000 logements par an. Et là encore, on a répondu à ce problème de décohabitation auquel nous sommes évidemment confrontés, ce qui permet d'envisager une augmentation de la population : 183 500 en 2020, 187 600 en 2026.

Et les enjeux, puisque c'est sur ce point que vous êtes revenu, sur ce point quasiment que je pourrais terminer. Quels sont les enjeux ? Les enjeux, au fond, on peut les résumer en trois mots : le desserrement des ménages fondamental.

Le deuxième élément, c'est retenir sur le territoire les foyers qui se voient contraints de quitter la métropole. Et à cet égard, qui entre sur la métropole ? Des ménages qui viennent des départements limitrophes : Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Paris et région parisienne. Alors, il faut améliorer évidemment les dessertes pour qu'ils puissent venir plus nombreux qu'ils ne viennent actuellement, mais c'est déjà quelque chose qui est constaté.

Et puis, j'évoquais également les jeunes, les actifs, les étudiants, les familles avec grands enfants et des personnes qui n'ont pas de gros revenus d'activité, mais également des cadres.

Par contre, on a des sorties du territoire qu'il va falloir évidemment comprendre davantage et peut-être combattre : les familles avec jeunes enfants et seniors et puis les employés des professions intermédiaires, des gens qui préfèrent aller s'installer un peu plus loin parce que les fonciers sont moins chers, mais qui n'ont pas forcément bien tout intégré dans le coût que ça va représenter pour eux, notamment en transport, en voiture, en déplacements, etc., et tous ces coûts périphériques qui vont grever évidemment l'investissement dont ils pensaient qu'il était excellent mais voilà qu'il ne l'est pas.

Alors, j'ai parlé du quantitatif. Je n'y reviens pas, ce serait fastidieux. Mais les objectifs qualitatifs, j'en dirai un mot. Le développement de l'habitat individuel, des collectifs à taille humaine, et ça s'inscrit aussi dans la réflexion de l'ANRU, et puis les performances thermiques allant vers l'autonomie énergétique. Habitat désirable, habitat requalifié, habitat pour tous, je crois que c'est les trois axes qui structurent ce PLH.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques observations complémentaires que je souhaitais donner à nos collègues.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Deux mots en complément.

D'abord, pour dire que je suis heureux de voir que ce rapport nous a permis, grâce à ces intervenants, de prendre effectivement de la hauteur sur un sujet extrêmement important. Je n'ai pas une virgule à changer dans les propos de René ANGER. René ANGER évoquait la nécessité d'augmenter la population. Tout le PLH est tourné vers ça et c'est pour ça qu'on peut déjà se réjouir que la politique menée depuis 6 ans nous a amenés à terminer ce mandat avec une augmentation déjà de la population, à commencer par la ville d'Amiens qui a dû gagner de l'ordre de 2 000 - 3 000 habitants. Et donc, c'est en chemin. Mais attention ! Ce genre d'évolution, on le sait, est fragile. On a des retournements quelquefois. Il y a des périodes de grand creux, comme on en a connu dans les années 2008-2010, par exemple, et qui fait que quand nous sommes arrivés en 2014 il y avait longtemps qu'on ne voyait plus beaucoup de grues dans notre agglomération.

Deuxième remarque : effectivement qu'il faut favoriser la desserte. C'est la raison pour laquelle le fait de s'être battus et d'avoir enfin été entendus sur le TGV Paris-Amiens, c'est un élément. Ce n'est pas le seul parce qu'effectivement aujourd'hui ce que je peux raisonnablement évoquer comme étant le scandale de la ligne Amiens-Paris, ce qu'on fait supporter aux gens qui, tous les jours, sont obligés de prendre le train, le constat que l'on fait que les gens qui prennent le train à Longueau n'ont plus de place assise quand ils ne sont pas serrés comme dans les métros aux heures d'affluence, c'est tout simplement insupportable. Et c'est un combat, là, qui doit tous nous réunir parce qu'il n'est pas imaginable que la SNCF et l'État ne soient pas capables de faire en sorte que ce soit amélioré.

La troisième chose, c'est qu'effectivement la dynamique de la population, elle est liée au développement économique, et la progression de la population, bien évidemment qu'elle n'est pas complètement étrangère aux progrès que nous avons faits aussi en matière d'emploi. Quand vous avez 3 500 emplois de plus aujourd'hui qu'il y a 5 ans, c'est sûr qu'il y a des gens qui viennent davantage sur l'agglomération pour travailler et donc qui viennent y habiter. Donc évidemment que les deux choses sont liées.

Et j'ajouterai que, à dessein, le niveau d'imposition aussi, le fait de maîtriser la fiscalité est un élément extrêmement important. Je dis ça parce qu'il y a des signaux qu'il faut éviter d'envoyer en règle générale aux investisseurs potentiels et aux entreprises qui ont vocation éventuellement ou qui envisagent de s'implanter sur notre territoire. Je dis faisons attention à ça : aujourd'hui, il y a

des gens qui ne peuvent pas habiter, notamment dans la ville d'Amiens, moins dans les autres communes de l'agglomération, en raison des niveaux de coûts et notamment d'impôts fonciers. Donc, le fait que nous ayons maintenu le cap sur le niveau des taux est également un élément extrêmement important.

Et René ANGER avait parfaitement raison aussi d'évoquer qu'il fallait croire dans les projets locaux et investir dans ces projets locaux. L'exemple de TIAMAT en est un, mais je vois ce qui se passe en ce moment autour du CHU, encore cette semaine, une nouvelle première mondiale dans ce que l'on appelle le système GRECO. C'est là aussi la preuve de toute la pertinence de ce que nous avons souhaité initier, à savoir évidemment de se polariser sur certaines activités comme la santé, comme le numérique et comme l'énergie, et ce que je vois se passer autour de la santé en est vraiment une démonstration évidente. C'est de là que nous viendront également d'autres développements économiques et donc d'autres habitants.

Et puis, René ANGER a terminé son propos en disant : il faut être ambitieux. Eh oui, il faut être ambitieux. C'est un élément fondamental. C'est toute la politique d'attractivité d'une collectivité et d'une agglomération qu'il faut soigner. Là encore, je le dis à dessein : réfléchissons bien sur ce sujet-là. C'est un sujet qui doit être un élément important dans la réflexion de l'ensemble des habitants de cette agglomération et de la ville d'Amiens.

Et sur ce qu'a dit Monsieur LESSARD, je n'ai pas de critiques à formuler, mais je vais lui donner deux réponses quand même. Si ce n'est effectivement, bon, sa formule du tapis rouge aux promoteurs. Oui, c'est vrai que ce n'est pas la vôtre, mais ce n'est pas la vôtre mais on la lit souvent en ce moment. C'est pour ça que vous en êtes imprégné, je comprends bien. Mais je dois dire que moi, je me suis réjoui qu'il y ait des gens qui retrouvent le chemin d'Amiens et qui construisent pour nous. C'est ça qu'il faut quand même avoir à l'esprit parce que je me souviens de la ZAC La Vallée lorsque nous sommes arrivés. Je me souviens de la ZAC Intercampus lorsque nous sommes arrivés. Je me souviens de la ZAC Renancourt lorsque nous sommes arrivés. D'immenses déserts. D'immenses déserts. Il n'y avait rien. Rien ! Non, non, rien. Ne cherchez pas à nouveau... Vous savez, je ne vous ferai pas l'injure aujourd'hui, parce que ce n'est pas l'heure, mais de vous donner des comparatifs. On les a faits. Attendez, ça peut servir, on ne sait jamais, mais sur l'ensemble de la durée du mandat et du mandat précédent. On va s'arrêter là.

S'agissant de la vente de logements des bailleurs sociaux, je parle sous couvert de Jean-Christophe LORIC, parce que, que je sache, même s'il y a une demande d'accélération effectivement de la loi ELAN sur ce sujet, ce ne sont pas un grand nombre de logements. Je crois que ça tourne autour d'une quarantaine, c'est ça ? Une quarantaine par an. Bon. Mais après tout, ça correspond aussi à une demande de certaines personnes de pouvoir acquérir leur logement, en dehors du fait qu'en plus ça libère de l'argent pour pouvoir reconstruire des logements sociaux.

La réflexion sur le PLUI, j'ai bien compris votre remarque, je comprends qu'on se la pose. Ça pose toute la problématique de... comment dirais-je... de la capacité des communes à conserver des responsabilités vraies parce que... comment dirais-je... son développement sur ce plan, l'aménagement de son territoire communal, c'est un vrai sujet et je comprends que des communes n'aient pas envie de s'en départir. Alors, sans doute est-ce le sens de l'Histoire et cela viendra un jour ? Mais ça demande un consensus de la part des élus qui, je peux vous le dire aujourd'hui, n'est manifestement pas acquis.

Enfin un dernier mot sur l'Établissement public foncier. Nous avons effectivement beaucoup retravaillé ce sujet depuis quelques mois, puisque l'État aimerait bien que l'Établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais étende ses interventions sur le département de la Somme. Nous en

avons parlé récemment au sein du pôle métropolitain avec les présidents de toutes les structures. Nous ne souhaitons pas, pour notre part, rentrer dans le dispositif durant ce mandat, puisque l'engagement avait été pris de ne pas augmenter la fiscalité. Or, adhérer à un Établissement public foncier, c'est naturellement ajouter une taxe à la fois sur les ménages et sur les entreprises. Certes une taxe très modeste en niveau, il faut être juste, mais c'en est une quand même. Donc, je crois qu'il appartiendra aux équipes nouvellement élues le 22 mars, dans la réflexion qui est actuellement celle de toutes les collectivités et du Département de la Somme qui tient beaucoup, il appartiendra de se positionner. Et l'avis de notre collectivité sera nécessairement demandé parce qu'on imagine mal que le Département de la Somme, par exemple, souhaite adhérer à l'Établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais contre l'avis d'Amiens Métropole, bien évidemment.

Je dois dire qu'il y a des éléments qui plaident beaucoup plus aujourd'hui en faveur de cette démarche dans la mesure où, d'une part, l'Établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais a diminué deux fois de suite sensiblement justement les cotisations, si je puis dire, en tout cas la taxe qu'il fait payer. Donc ça, c'est un élément important parce qu'avant c'était assez élevé.

Et puis, la deuxième chose, c'est qu'il nous est apparu qu'un certain nombre d'opérations pouvaient effectivement être intéressantes pour l'agglomération puisque maintenant il semblerait que l'EPF puisse aussi s'intéresser à des biens publics et non pas uniquement à des biens privés qui sont délaissés. Et donc, tout cela fait qu'on a évolué aussi sur ce sujet et que ce sera inévitablement un sujet de réflexion pour les nouveaux élus du post-22 mars.

Voilà ce que je pouvais vous répondre.

Oui, un dernier mot sur la vacance des logements. Effectivement, nous sommes comme vous, Monsieur LESSARD, nous avons même été assez interloqués par le chiffre qui nous a été donné. Je mets juste un petit bémol parce que nos collègues de la communauté de communes du Val de Somme avaient également un chiffre très important de soi-disant logements vacants et ils se sont rendu compte que dans ces logements, paraît-il, figuraient des bâtiments communaux, des garages, enfin toute une série de choses qui ne s'apparentent pas vraiment au logement. Donc, je pense que dans les 9 000, il doit y avoir, là aussi chez nous, besoin d'affiner un peu ces chiffres-là. Il n'en demeure pas moins que la réalité, c'est qu'il y a des logements vacants qui sont en nombre important, qui sont, comme vous l'avez souligné, quelquefois depuis plusieurs années dans ce domaine et que ça fait partie d'une réflexion générale que l'on doit avoir pour combler cette difficulté.

Voilà ce que je souhaitais dire sur ce rapport avant de le mettre aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER) et Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN) se sont abstenus.

M. GEST : C'est assez surprenant vu les propos dithyrambiques que vous avez eus tout à l'heure à notre égard, mais enfin bon. Comprenez qui pourra.

31 - AMELIORATION DE L'HABITAT. INSTAURATION DU PERMIS DE DIVISER. APPROBATION.

M. DELARUE : Ah ! je n'en reviens pas. Mais enfin, il y a d'autres contingences, Monsieur le Président. Bon. Il y a d'autres contingences.

Bien. Alors, cette fois-ci, un dossier fort intéressant qui vient à point ce soir et qui vise l'amélioration de l'habitat et l'instauration d'un permis de diviser.

Alors, je rappelle à l'ensemble de nos collègues qu'en 2015, nous avons mis en place un programme d'intérêt général pour une durée de trois ans, à l'occasion duquel nous nous sommes attachés à apporter une réponse aussi globale que possible pour lutter contre toutes les formes d'habitat dégradé et d'habitat indigne. Force est de constater d'ailleurs que ça n'est pas toujours très facile d'identifier l'habitat dégradé et l'habitat indigne, comme j'ai pu l'évoquer un peu plus longuement d'ailleurs à l'occasion de la commission.

Le PIG a pris fin et ensuite ce qui a été dévolu au PIG a continué bien sûr mais sous une forme différente : rénovation énergétique d'une part, via la plateforme métropolitaine LAURE, et puis l'aide financière de la ville d'Amiens complétée d'ailleurs par des aides de l'ANAH, du Département et de la Région. Donc, nous sommes restés, à cet égard, opérationnels. Adaptation au vieillissement également par le repérage des situations. Et puis, l'habitat indigne pour lequel, à la fin de ce PIG, nous avons et vous avez ici voté d'ailleurs une délibération visant tout particulièrement à ce que nous nous soucions de cet habitat indigne, trop nombreux, trop important encore dans cette métropole.

Les premiers bilans attestent d'une amélioration, même si j'ai entendu tout à l'heure de fortes critiques sur le logement, sur le parc privé, mais l'ensemble de ces dispositions du PIG ont permis d'améliorer la situation, même s'il reste encore des choses à mettre en œuvre. Et le diagnostic qui a été réalisé en 2019 dans le cadre du PLH, que nous avons évoqué il y a quelques instants, a mis en perspective les résultats avec le marché amiénois et on peut tirer de cela trois éléments.

Premier élément, je l'ai dit tout à l'heure, je n'y reviens pas : un dynamisme tout particulier de la construction ces dernières années et notamment que chacun évidemment soit attentif au fait que depuis, 1 000 logements livrés par an en moyenne depuis 2017, 1 000 logements bien sûr et à livrer jusqu'en 2021, mais surtout 2 400 logements étudiants autorisés depuis 2016 et en cours de montage.

L'attractivité de ce parc de petite typologie neuve conduit aujourd'hui à une augmentation de la vacance sur le parc ancien, et parc dont il est vrai qu'il est de moindre qualité que ces logements tout à fait récents. Et c'est donc le cas des petits logements issus de la division des amiénoises, dont j'ai dit à l'instant que ça ne date pas d'hier, ni d'avant-hier, mais encore d'avant, que je ne sais pas ce qu'ont fait les précédentes... ceux qui sont aux affaires avant nous parce que le problème existait déjà depuis bien longtemps. Nous l'avons appréhendé évidemment en 2014, mais comme je l'indiquais tout à l'heure, il ne fallait pas mettre la charrue avant les bœufs. Pourquoi ?

Parce qu'avant de pouvoir s'attaquer, comme nous allons le faire, justement à ces petits logements de la division amiénoise qui sont de moindre qualité, encore fallait-il, mes chers collègues, donner à nos étudiants la possibilité de se loger décemment. Or, si nous n'avions pas mis en place... Eh oui, Monsieur HUTIN ! Mais oui, Monsieur HUTIN ! Si nous n'avions pas mis en place ce que vous n'avez pas fait précédemment, c'est-à-dire de faire en sorte qu'il y ait du logement en nombre important pour les étudiants et de qualité, ce à quoi nous nous sommes attelés, c'était mettre en

difficulté l'ensemble de ces étudiants. On aurait fermé ces appartements et ils auraient été se loger de quelle façon, et vous le savez, de quelle manière ?

Dès lors que maintenant, nous sommes assurés d'avoir diminué la tension du marché qui existait et qui pour vous n'existe pas, car vous me l'avez dit récemment en commission, nous pouvons mettre en œuvre les premières actions destinées à freiner le développement de l'offre de petits logements de piètre qualité et maintenir un parc de logements individuels de grande typologie.

Alors, la loi ALUR, tout à l'heure, on nous dira : mais que n'avez-vous fait depuis la loi ALUR ? Et je l'entends dire un peu comme le général parlait du cabri à la bourse : la loi ALUR, la loi ALUR, la loi ALUR ! Oui, la loi ALUR, sans doute. Mais la loi ALUR, ça n'est pas tout, car il fallait attendre, voyez-vous, les décrets de décembre 2016, eh oui ! C'étaient les fêtes de Noël, pardon, nous avons un peu d'autres choses à faire les uns et les autres, et ces décrets, ce n'est pas de 2014, c'est de janvier, février 2017 qu'ils ont été mis en place. Donc, quand on nous dit : « Vous n'avez rien fait depuis 2014 », encore faudrait-il regarder les choses d'un point de vue juridique, de manière un peu plus sérieuse, et j'anticipe à cet égard sur la question qui pourrait nous être, tout à l'heure, posée.

Alors, deuxième élément, Monsieur le Président, mes chers collègues : la loi ALUR, ça n'est pas tout la loi ALUR ! La loi ALUR, on entend la loi ALUR. Mais la loi ALUR, elle est d'une modestie effroyable, car on verra les pouvoirs qui sont donnés au président d'Amiens Métropole pour y regarder de plus près lorsque des divisions sont sollicitées. On aurait pu être beaucoup plus ambitieux, Monsieur ALUR. Beaucoup plus ambitieux ! Et donner au président d'Amiens Métropole, je dirais, des moyens beaucoup plus conséquents pour, de temps en temps, réguler, voire freiner, voire interdire, voire supprimer ces affaires-là. Mais la loi ALUR et les décrets que j'évoquais tout à l'heure, ça reste très modeste.

Veiller à la santé des habitants à travers du contrôle de la qualité des logements divisés et lutter contre les marchands de sommeil. Bon, c'est un grand principe. Tout le monde y souscrit, nous sommes tous d'accord. Bien.

Sensibiliser les propriétaires-bailleurs à la nécessité de proposer des logements de qualité, des dispositifs d'aides évoqués, etc., bon.

Contrôler l'hyperdensification, mais on n'a pas de moyens notamment sur les stationnements, vous le savez, nous l'avons évoqué.

Et puis interdire, autant que faire se peut, en amont de la location.

Alors, j'ajouterai qu'en même temps, le conseil municipal d'Amiens, il y a 8 jours, pour équilibrer le dispositif, a décidé et a voté un dispositif qui va permettre, je dirais, à ces propriétaires de maisons amiénoises souvent qui ont été divisées et qui répondaient à de véritables besoins au moment où cela a été fait, eh bien, de pouvoir reconquérir l'intégralité de leur logement par des aides qui vont leur être apportées de manière à rendre à nouveau ces maisons disponibles pour retrouver, je dirais, ce qui était leur usage ancien.

Alors, les modalités qui sont d'instruction, cet arrêté, je l'ai dit tout à l'heure, les dispositions de la loi, chacun les connaît. Alors que peut faire ? Que peut faire ?

Si la division concerne un immeuble intégralement ou au minimum pour un quart de sa superficie frappé d'une interdiction d'habiter ou d'un arrêté de péril. Bon, c'est bien. Mais il n'y en a pas. Eh oui ! Merci.

Deuxièmement, si la division aboutit à mettre à disposition des locaux d'une superficie, d'un volume habitable respectivement de 14-33 m², etc., mais où il n'y a pas d'eau potable, pas d'évacuation d'eaux usées, pas de courant électrique ou qui n'ont pas fait l'objet de diagnostics alors que l'immeuble y est soumis.

Enfin ! Mais enfin ! Mais enfin ! Mais enfin ! C'est la loi ALUR, celle dont vous nous bassinez, Monsieur, depuis un certain temps à chaque fois que je vous entends : la loi ALUR, la loi ALUR. Voilà ce que dit la loi ALUR. Bon.

Si l'immeuble est haut et à usage d'habitation, à usage professionnel, bon, dont le contrôle exercé par la commission de sécurité a donné un avis défavorable. Bien sûr ! Mais ça, ça va également de soi. Bon.

Et enfin, il est indiqué, c'est peut-être plus intéressant mais c'est soumis, je pense, au contrôle du juge : « Le président pourra refuser ou soumettre à conditions les divisions qui engendreraient des logements susceptibles de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique », sans autre précision, sans autre indication. Ce qui fait que le président va devoir prendre des décisions qui vont être évidemment soumises immédiatement au juge.

Alors le problème, il est que d'abord les dispositions de la loi et le décret n'est arrivé ou plutôt l'arrêté n'est arrivé qu'en 2017 et non pas en 2014 et que, d'autre part, les modalités prévues par le législateur sont aujourd'hui relativement bienveillantes et ne sont pas, je le pense également, suffisamment coercitives pour donner de véritables pouvoirs à celui qui devrait alors les exercer.

Ceci étant, on fera avec ce qu'il y a bien sûr. Mais venir nous faire un reproche de tardiveté dans la mise en œuvre de cette affaire, il aurait fallu aller plus vite que l'arrêté déjà, décider avant même qu'il ne soit exécutoire, les choses qu'il fallait mettre en œuvre.

Non, je crois que le sphinx disait qu'il fallait parfois se hâter lentement, ce qui n'a d'ailleurs pas été notre propos. Pour autant, il ne fallait pas mettre la charrue avant les bœufs et faire d'abord le diagnostic, avoir le PLH, nous en avons parlé tout à l'heure, et au vu de tous ces éléments, présenter ce soir, Monsieur le Président, une délibération dont je suis particulièrement fier, je pense comme tout le monde ici, ainsi que les services qui y ont contribué.

M. GEST : Sa voix manque déjà dans les prétoires, elle manquera décidément dans cette assemblée ! Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui. Merci, Monsieur le Président, et merci pour cette plaidoirie étrange, Monsieur Maître DELARUE, puisque effectivement vous avez présenté ce projet en disant que ça ne servait à rien, je vous résume, et qu'on ne pouvait pas le faire avant et que vos prédécesseurs ne l'avaient pas fait, mais effectivement il n'y avait pas la loi ALUR. Les décrets effectivement fin 2016 ou début 2017, je vous avais proposé, ce que vous avez plaidé sans que l'accusé, et en l'occurrence moi sur ce coup, puisse présenter le motif d'accusation.

Donc, le motif d'accusation, c'était le vœu que vous avez refusé, vœu pour un contrôle des logements à la découpe qu'on avait proposé bien sûr conjointement ici dans l'opposition et qui avait comme premier objectif, c'était effectivement de recenser, de pouvoir prévoir une lutte efficace

après à terme par différents outils sur la découpe des maisons et éventuellement les problèmes de salubrité, d'indignité qui peuvent en résulter. Et c'est vrai que grâce aux données, je dirais, financières, vous avez réussi à recenser, à faire un premier état des lieux puisqu'après c'est des questions un peu plus fines. Il y a parfois des choses qui sont agrégées qui ne sont pas forcément bonnes. Mais quand on voit la carte d'Amiens et du niveau de découpe et qui donc sont concernées par cette demande préalable, écoutez, oui, il y a effectivement du temps qui a été perdu, c'est évident. Si vous aviez accepté mon vœu en octobre 2016, on pouvait mettre les choses en place. Les décrets sont arrivés juste après, donc voilà.

Je pense qu'au-delà de ce dispositif, et vous l'avez très bien dit... En plus, je dirai que présenter un nouveau dispositif en fin de mandat, c'est quand même un aveu de ses erreurs. Ce dispositif n'ira pas assez loin évidemment pour contrôler les maisons à la découpe et je pense qu'il faudra effectivement regarder un peu plus près le permis à louer qui là est un dispositif peut-être un peu plus lourd mais qui, comme le permis à construire, permettra d'avoir un vrai contrôle.

M. GEST : S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous rassure tout de suite, Monsieur HUTIN, vous allez pouvoir le mesurer dans quelques semaines : même à la fin d'un mandat, la vie continue. Vous allez le voir.

Donc, je voulais simplement ajouter aux propos d'Hubert DELARUE, qui a présenté objectivement une mesure qui est l'application de la loi, je voulais simplement ajouter une chose qu'il ne faut pas perdre de vue : l'aspect psychologique de la démarche parce que quand vous êtes amené à devoir aller à la mairie, présenter un dossier où vous devez expliquer la nature de ce que vous allez faire dans votre habitation, ce peut être assez dissuasif parce que tout cela, c'est quand on connaît parfaitement le détail de la loi que l'on peut évoquer tous ces sujets, mais je continue de penser que l'aspect psychologique est également important dans cette démarche. Mais bien sûr que ça n'interdira pas tout, mais c'est vrai qu'il est temps de freiner ce développement-là.

Alors, pour l'heure, c'est pour la ville d'Amiens. Je rappelle que le dispositif est, du fait de la loi, intercommunal, donc toute commune autre qu'Amiens qui souhaiterait vouloir l'appliquer pourrait le faire. Mais que par ailleurs, pour l'instant, le territoire qui est déterminé est une partie du territoire purement amiénois.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - AMIENS. CLESENCE. ACQUISITION DE 106 LOGEMENTS ETUDIANTS ET D'UNE LOGE GARDIEN SITUES RUE MOÏSE DELOUARD. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DELARUE : C'est encore un dossier terriblement classique et habituel. CLESENCE sollicite la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt PLS d'un montant de 6 400 000 €, lequel est destiné à financer l'acquisition de 106 logements étudiants, encore du logement étudiant de qualité, ainsi que d'une loge de gardien, le tout situé rue Moïse Delouard à Amiens.

L'opération est une acquisition en VEFA. Le premier bâtiment est donc, je l'ai indiqué, une résidence étudiante. Le second bâtiment est une pension de famille. Et la construction respectera la réglementation thermique la plus rigoureuse.

Le permis de construire a été délivré en mai 2019, l'agrément PLS délivré, lui, au titre de la programmation 2017.

Voilà en quel état se présente, en ce qui me concerne, Monsieur le Président, ce dernier dossier.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Puisqu'on termine les dossiers habitat, outre le fait que je remercie Hubert DELARUE de son travail pendant ces 6 dernières années, il a souhaité mettre un terme à ses activités d'élu. Outre ce fait-là, je me rends compte que j'avais oublié de répondre à une affirmation tout à fait anormale de Monsieur LESSARD sur le projet coopératif que vous avez évoqué, qu'on n'a absolument pas laissé tomber mais qui a été abandonné par ses porteurs parce que c'était tout simplement très difficile à monter. Donc, n'essayons pas de faire porter la responsabilité à d'autres que ceux qui ont été confrontés à la difficulté. Voilà.

**33 - AMIENS. SOCIETE ZAYO INFRASTRUCTURES FRANCE (EX SOCIETE VIATEL).
AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE PAR UN RESEAU
DE FIBRES OPTIQUES. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION.**

M. RENAUX : Un réseau de fibres optiques appartenant à la Société ZAYO INFRASTRUCTURES France (ex société VIATEL) emprunte l'avenue du Languedoc et l'avenue de la Commune de Paris, dans le quartier d'Étouvie à Amiens. La convention d'occupation temporaire du domaine public communautaire entre la collectivité et la Société ZAYO INFRASTRUCTURES France est arrivée à échéance et donc je vous propose donc d'approuver son renouvellement pour une durée de 15 ans et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**34 - CAMON. ACCOMPAGNEMENT DU PROJET COMMERCIAL INTERMARCHE. AMENAGEMENT D'UN
TOURNE-A-GAUCHE ROUTE DE CORBIE. CONVENTION.**

M. RENAUX : La société INTERMARCHE projette de réaliser une station-service sur un terrain situé route de Corbie à Camon. Toutefois, la mise en œuvre de ce projet commercial nécessite l'aménagement d'un tourne-à-gauche, dont la réalisation représente une charge pour la collectivité maître d'ouvrage.

La route de Corbie à Camon étant une voie d'intérêt communautaire gérée par Amiens Métropole, la collectivité réalise et prend en charge ces travaux, étant précisé que le financement de ces équipements publics est facilité par le recours à une convention de Participation pour Équipements Publics Exceptionnels (PEPE) entre la Société INTERMARCHE et Amiens Métropole.

Donc la Société INTERMARCHE versera ainsi sa participation à Amiens Métropole. Elle correspond à l'intégralité des travaux, plafonnée à 175 551,60 € après déduction du FCTVA (montant prévisionnel) via la convention PEPE, le montant total des travaux étant estimé à 210 000 € TTC.

Je vous propose donc d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - APPEL A PROJETS AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE. SECURITE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE. CANDIDATURE.

MME FINET : L'Agence de l'Eau Artois Picardie a lancé un appel à projets pour améliorer la prévention et la gestion des risques et garantir une alimentation en eau potable pérenne et de qualité. Cet appel à projets permettrait à la métropole de mettre en œuvre des actions novatrices pour la sécurité sanitaire de l'eau potable et d'être fortement soutenue pour la mise en œuvre d'études et d'actions. Cela permettrait au Service de l'Eau et de l'Assainissement de renforcer et compléter les actions déjà menées au sein d'une démarche globale et interactive et également d'anticiper sur le caractère réglementaire que devraient prendre les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau.

Je vous propose donc d'approuver la candidature de la collectivité sur cet appel à projets afin de mettre en œuvre la démarche dont je viens de parler et ainsi solliciter financièrement l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la mise en œuvre de l'étude de danger, la définition du plan d'actions et la mise à jour du plan de secours permettant la gestion préventive et curative des risques.

M. GEST : Merci. Des questions ? Non. Je pense que tout le monde veut aller dans ce sens de la protection de la qualité de notre eau potable. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - BERTANGLES. RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION SUITE AUX ORAGES DE MAI 2018. MARCHE N° 2016-02085. AVENANT N°2.

MME FINET : Monsieur le Président, vous en avez déjà dit un mot au début de ce conseil.

La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole a entrepris en 2016 la construction d'une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » en lieu et place de l'ancienne station située à Bertangles. Le marché a été attribué au groupement IKOS HYDRA / STAG pour un montant de 706 328,05 € HT. Un avenant n°1 augmentant de 4,54 % le montant initial du marché a déjà été conclu.

Mais les forts orages de la nuit du dimanche 27 au lundi 28 mai 2018 ont provoqué une inondation de la station qui faisait l'objet d'une période de mise au point avant réception, avec des dégâts très importants. Des investigations et expertises ont été menées dans le cadre de l'indemnisation de l'entreprise par son assurance.

Après études de sol menées par un bureau d'étude spécialisé, il apparaît que la coulée de boue a créé des zones molles dans les remblais sur des épaisseurs relativement importantes. Sur la base de ce diagnostic, la démolition des bassins s'avère nécessaire.

Afin de se prémunir contre la survenue d'un événement similaire, il est proposé de ne pas reconstruire la station à l'identique. Je vous propose donc d'approuver cet avenant n°2 qui permet

dans un même temps de régler les modalités d'achèvement du marché en cours et de commander de nouveaux travaux. Il a pour objet de fixer les modalités d'exploitation transitoire de la station, les modifications du CCTP, qui reprennent la consistance des travaux à effectuer la gestion des eaux pendant le chantier, les délais d'exécution de ces travaux et les surcoûts au marché initial qui sont estimés à 188 151,09 € HT.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à solliciter toute somme attribuable par fonds d'aide de l'État.

M. GEST : Merci, Colette FINET. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR L'AIRe D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE VICTORINE AUTIER ET DU TERRITOIRE DE LA BASSE VALLEE LA SELLE. CONVENTION DE PARTENARIAT.

MME FINET : Dans le cadre du projet de développement de l'agriculture biologique sur l'aire d'alimentation du captage Victorine Autier et du territoire de la Basse Vallée de la Selle, je vous propose d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre Amiens Métropole, Bio en Hauts-de-France et la Chambre d'Agriculture de la Somme. Il convient d'autoriser le président à signer cette convention permettant à la collectivité d'intervenir sur l'animation et la coordination ainsi que sur tout acte se rapportant à cette opération.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - EAU ET ASSAINISSEMENT. REMISES GRACIEUSES SUR FACTURATION 2019.

MME FINET : De nombreuses fuites d'eau sont constatées chaque année sur les parties privatives des installations d'eau potable des abonnés d'Amiens Métropole.

La loi dite "Warsmann" du 17 mai 2011 et son décret d'application du 24 septembre 2012 permettent, sous conditions, le plafonnement des factures d'eau en cas de consommation anormale. Le local desservi doit être un local d'habitation et la consommation d'eau constatée doit être supérieure au double de la moyenne des consommations sur la période équivalente des 3 dernières années.

Je vous propose donc d'accorder une remise gracieuse, à titre exceptionnel, sur les consommations d'eau pour les abonnés suivants :

- Monsieur Badr SIRAJ SANI et Madame Magali MENEZ pour 9 674 € TTC,
- L'association Tennis - boulevard de Dury, Amiens pour 10 630 € TTC,
- Amiens Enseigne, qui est une ZAC de la haute borne Rivery, pour 12 000 € TTC,
- Et enfin l'entreprise Brunelle au 9, rue du Général De Gaulle à Camon pour 20 936 € TTC.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Ça met fin aux rapports que Colette FINET vous présentait aujourd'hui et comme elle a elle-même aussi décidé de ne pas poursuivre ses activités d'élue, je tenais à la remercier de son implication dans les problématiques de l'eau et de manière générale sa présence fort constante au bureau d'Amiens Métropole et donc du travail qu'elle a fait pendant ce mandat et, je le sais, dans des mandats antérieurs.

39 - ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (AFCDP) ET AU CLUB DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION FRANÇAIS (CLUSIF).

M. JARDE : Le RGPD est un règlement européen qui a été voté en 2018 et donc qui s'impose à tous, à tous les pays, à la différence des directives qui peuvent être partiellement modifiées. C'est une application qui est complexe, mais qui nous protège et qui est de la responsabilité des collectivités. Et donc pour pallier à cette complexité, voire à ces modifications récurrentes, il faut une information pertinente et c'est pour cette raison que nous proposons d'adhérer à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel qui donne des informations, des documents, des plateformes et des intentions de la CNIL, mais également au Club de la Sécurité des Systèmes d'Information Français. Les adhésions sont de 450 € et de 2 200 €.

M. GEST : Des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - PACTE POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION. PROJET DE SOUTIEN A LA CREATION D'UNE FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE POUR L'INSTITUT FAIRE FACES.

M. JARDE : Vous vous souvenez d'une grande fierté, Monsieur le Président, mes chers collègues : c'est celle de la première greffe de visage qui a été faite à Amiens par un Amiénois, le professeur Bernard DEVAUCHELLE. Nous avons également voté un Pacte pour l'emploi et l'innovation. Et je vous propose de soutenir le financement de la fondation qui s'appelle Faire Faces à hauteur de 250 000 €, soit 50 000 € pendant 5 ans.

Par ailleurs, il est proposé, dans l'attente d'un budget détaillé des investissements, un positionnement de principe du bureau d'Amiens Métropole quant à une intervention à hauteur de 280 000 € afin de soutenir des investissements informatiques dans le futur bâtiment de Faire Faces.

M. GEST : Merci. Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. 1ERE REPARTITION. CONVENTION.

M. JARDE : Monsieur le Président, là, c'est des répartitions de subventions en direction de l'enseignement supérieur qui sont un peu récurrentes. Et donc, la première subvention est dirigée sur un concours qui s'appelle Faites de la science et Faites, c'est F-A-I-T-E-S. Vous savez qu'on a

toujours un déficit en France mais également sur Amiens Métropole des jeunes pour la science et donc cette Faites de la science, nous souhaiterions la subventionner à hauteur de 3 000 €.

Il y a également un colloque scientifique qui est à orientation de bandes dessinées qui aura lieu du 2 au 4 juin 2020 et pour lequel une subvention de 1 000 € est proposée.

Le troisième dossier, c'est la Fédération des associations étudiantes de Picardie qui sollicite le soutien de son FAEP'stival à hauteur de 3 500 € et également son implication solidaire de façon à s'alimenter sainement : c'est Bouge ton bien-être et nous proposons une subvention de 1 500 €.

Le cinquième dossier, c'est Rotaract. C'est des conférences qui sont faites sur Youtube et qui vont en parallèle avec Amiens Capitale européenne de la jeunesse, et une subvention de 3 000 € est proposée.

Enfin, Radio Campus qui fête ses 10 ans et qui souhaite faire de l'information étudiante de façon plus importante et sollicite une subvention d'Amiens Métropole, et il est proposé une subvention à hauteur de 6 000 €.

À titre personnel, je m'étais renseigné sur l'audience d'Amiens Campus et on me dit 27 300 personnes.

M. GEST : Merci. Je regarde s'il y a des questions dans la salle. Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. DISPOSITIF DE BOURSES DOCTORALES. ANNEE 2020. CONVENTION.

M. JARDE : En effet, nous avons à Amiens trois clusters : Le Bloc qui est en direction de la santé, Energiea qui est en direction de l'énergie et ADN en direction du numérique. Ces clusters nécessitent un capital humain de très bonne qualité et pour renforcer le capital humain des laboratoires amiénois, nous vous proposons de créer des bourses doctorales qui sont en liaison avec le Conseil régional qui propose 1 758 € brut par mois pendant les années de thèse, c'est-à-dire pendant les 3 ans. Alors, c'est une somme qui est relativement importante puisqu'elle se met dans la durée et que ces bourses se termineront en 2024. La première année, nous en avons financé trois. C'était une pour la santé sur l'après-cancer, une sur l'énergie, l'étude des interfaces dans les batteries, et la troisième sur les visios catadioptriques. Donc, il y avait eu deux bourses d'amorçage et maintenant ça sera à un régime de deux par an.

M. GEST : Bien. Pas de question(s) sur ce dossier ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. AMENAGEMENT DU PARVIS SUD ET DE L'ESPLANADE DE LA PORTE ROYALE. FIN DE L'OPERATION ET TRANSFERT DES OUVRAGES A LA VILLE D'AMIENS.

M. JARDE : Oui. Alors là, on rentre dans les dossiers de la Citadelle. Vous savez qu'il y avait eu donc le transfert du campus Sud vers la Citadelle pour les humanités. Le bâtiment a été totalement restauré mais le parvis Sud, l'aménagement du parvis Sud n'avait pas été prévu et c'était un petit peu dommage face à un aussi beau bâtiment. Et donc, il y a eu une maîtrise d'ouvrage d'Amiens

Métropole sur le parvis Sud et l'esplanade de la porte royale et, en fin d'opération, il y a un transfert, que je vous demande d'autoriser, vers la ville d'Amiens qui, en tant que propriétaire, sera en charge de l'entretien de ces espaces.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N°10-75-011 PASSE AVEC L'AGENCE RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. JARDE : Oui. Effectivement, c'est l'agence Renzo Piano qui a dirigé la transformation de la Citadelle d'un lieu fermé en un lieu ouvert universitaire. Vous le savez, il y a eu des retards importants dans la réalisation de ce chantier, puisqu'il a été, à peu près, de 26 mois. Il y a eu 6 avenants. Il y a eu donc l'augmentation du coût global. Il y a eu des réattributions du lot de peinture. Il y a eu beaucoup de choses que vous connaissez. Et l'agence Renzo Piano nous réclamait une réclamation à hauteur de 2 668 000 €.

Il y a eu donc de nombreuses rencontres entre l'agence Renzo Piano et Amiens Métropole pour trouver un protocole transactionnel qui a été fixé à 445 000 €. Néanmoins, il y avait le problème des diabolos et l'agence Renzo Piano a reconnu sa responsabilité à hauteur de 5 000 €, et donc je vous propose une transaction qui passe donc de 2 668 000 à 440 000 €.

Alors, ce n'est pas la fin des dossiers. Il reste un dossier qui est totalement judiciaire, qui est le dossier de Léon Grosse pour le gros œuvre, et un dossier au tribunal administratif pour le lot peinture avec l'entreprise Eliez mais ça sera pour une autre histoire.

M. GEST : Exactement. Donc là, on reste sur Renzo Piano. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Non, ce n'est pas une question, juste un sentiment. Il est heureux qu'un accord ait pu être trouvé avec un architecte de l'envergure de Renzo Piano dont la signature à la fois nous laisse une magnifique réalisation et grandit Amiens d'avoir su capter l'intérêt d'une telle signature tout simplement. Donc, je trouve que c'est bien qu'on ne reste pas sur un contentieux avec un tel architecte mondialement connu.

M. GEST : C'est évident, Monsieur LESSARD, et bien évidemment nous n'avons jamais remis en cause ni le choix de l'architecte, je le dis, ni la qualité de ce qu'il est capable de produire, et on en voit les résultats. Pour autant, ça n'autorise pas tout et donc, on a eu effectivement à débattre avec le cabinet Renzo Piano pour arriver à ce protocole.

Bien, je mets aux voix ce protocole.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE HAUTS-DE-FRANCE. PARTENARIAT. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.

M. MERCUZOT : En effet, cette association s'inscrit ou plutôt les actions s'inscrivent dans l'axe premier du Pacte pour l'emploi et l'innovation qui consiste, je cite, à *raviver l'esprit d'entreprise* à

Amiens et plus précisément diffuser l'esprit d'entreprise des élèves de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur.

Afin de permettre la poursuite du développement des actions d'Entreprendre pour apprendre Hauts-de-France sur le territoire d'Amiens Métropole en 2020 et l'organisation du salon régional 2020 à Amiens, je vous propose d'accorder une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association, montant identique à celui de 2019. Il convient également d'approuver la convention à intervenir et de vous autoriser, Monsieur le Président, à la signer.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - AMIENS. ZAC GARE LA VALLEE. SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE HAUTS-DE-FRANCE. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

M. GEST : Et vous pouvez rapporter les trois dossiers suivants en même temps.

M. MERCUZOT : Mais j'allais vous le proposer, Monsieur le Président.

M. GEST : Écoutez, j'ai deviné vos désirs.

M. MERCUZOT : Il s'agit en effet par ces trois dossiers d'autoriser notre collectivité à apporter une garantie d'emprunt à 8 millions € que se propose d'emprunter la SPL Vallée Idéale Développement pour le financement de la ZAC Gare la Vallée. Et pourquoi trois dossiers ? Parce qu'au terme d'une consultation, trois organismes bancaires ont été choisis.

Le premier d'entre eux, que j'essaie de retrouver, est la Caisse d'Épargne pour un montant de près de 2 millions € et une garantie que nous apportons à hauteur de 80 % : 1 600 000 €.

Le deuxième établissement est la Banque Postale pour un prêt de 5 millions €, dont nous garantissons 4 millions €.

Et le dernier est le Crédit Agricole pour un prêt de 1 million €, dont nous garantissons 800 000 €.

Il est donc proposé de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer les conventions à intervenir avec la SPL.

M. GEST : Merci. Donc, on va mettre aux voix séparément les trois rapports, mais j'avais une demande de parole de Monsieur DUFOUR.

M. DUFOUR : Oui. Simplement, je ne prendrai pas part au troisième point concernant le Crédit Agricole parce que je suis un petit peu touché au Crédit Agricole. Voilà.

M. GEST : Bien. Alors, le point 46.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - AMIENS. ZAC GARE LA VALLEE. SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

M. GEST : Le point 47, même vote ? Même vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - AMIENS. ZAC GARE LA VALLEE. SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

M. GEST : Le point 48, même vote ? Même vote avec donc pour le point 48 le fait qu'il y a une non-prise de part au vote de Monsieur le Maire de Saveuse.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DUFOUR n'a pas pris part au vote.

49 - UGAP. CONVENTION PARTENARIALE 2020-2022.

M. MERCUZOT : C'est un rapport que je suis particulièrement heureux de pouvoir vous présenter ce soir. Je vais imiter un certain nombre de mes collègues et je comprends leur joie. Me concernant et concernant ce rapport 49, il consiste à vous proposer d'approuver une convention partenariale que nous pourrions souscrire avec l'UGAP, une convention partenariale qui permet à Amiens Métropole d'intégrer le groupement d'achats conduit par la Métropole Européenne de Lille et un groupement d'achats composé donc avec la MEL, et en plus des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de la Somme et de la Région Hauts-de-France. Et vous remarquerez que nous sommes donc la deuxième agglomération à rentrer dans ce groupement et c'est pourquoi il me paraît particulièrement important de le souligner.

Cette convention nous permettra de pouvoir bénéficier des services de l'UGAP avec de meilleurs taux de rabais.

Il convient donc, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer cette convention définissant les modalités de recours à l'UGAP par les administrations publiques locales des Hauts-de-France.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - ZAC JULES VERNE. COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL). ANNEE 2018. AVENANT N° 11 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT.

M. MERCUZOT : Il est en effet proposé d'approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité. Je suppose que vous en avez tous pris connaissance avec une réelle attention et je me permets simplement de vous rappeler ou de souligner que contrairement à l'effet ciseaux que mon voisin de gauche nous a montré tout à l'heure, nous assistons, concernant cette ZAC Jules Verne qui va bientôt arriver à terme, au contraire d'un effet ciseaux puisque si les dépenses prévues augmentent, les recettes augmentent plus vite. Ce qui fait que la participation de la collectivité, à ce stade de la réalisation de la ZAC, est prévue pour diminuer de 1 100 000 €.

M. GEST : Oui, Monsieur le Maire de Glisy.

M. PENAUD : Merci, Monsieur le Président.

À propos de ce rapport, je voulais simplement préciser que lors de la commission des finances du 5 février, le rapport explicatif, auquel on avait accès, indiquait que le budget prévisionnel intégrait la soulte versée par la SANEF au titre de la démolition d'un ouvrage de franchissement au-dessus de l'A29 d'un montant de 1 593 771 € sans autre précision.

Je souhaitais indiquer aux membres de l'assemblée que cette soulte revenait normalement aux communes de Boves et de Glisy. En effet, l'ouvrage de franchissement de l'A29 était deux voies communales : la voie communale n° 8 sur Boves et la voie communale 301 sur le territoire de Glisy. Ces deux voies communales permettaient à nos communes d'être jointes par une route directe qui existait déjà sur le cadastre napoléonien. La suppression de cet ouvrage de franchissement conduit nos populations à avoir un allongement de parcours pour rejoindre Boves ou rejoindre Glisy généralement par le Petit Blangy.

C'est vrai que les choses ont changé depuis que Boves n'est plus notre chef-lieu, mais la soulte devait abonder une éventuelle reconstruction d'un ouvrage de franchissement, lequel ne verra pas le jour. Alors il ne s'agit pas, vous l'avez compris, Monsieur le Président, de revendiquer un quelconque reversement au profit de la commune de Boves ou de la commune de Glisy, mais que cela soit précisé qu'il s'agit d'une contribution financière exceptionnelle de 1 593 771 € mise à disposition par nos deux communes au bilan de la ZAC Jules Verne venant diminuer d'autant la participation financière d'équilibre que la communauté d'agglomération doit à l'aménageur.

M. GEST : Monsieur MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Alors d'abord, je remercie notre collègue de son souci de la précision et du détail. Il précise qu'il ne demande pas un reversement. Si je crois comprendre quand même, c'est peut-être un remerciement que je donnerai très volontiers tant à la commune de Glisy qu'à la commune de Boves, à condition que ces deux mêmes communes remercient tout également la métropole d'avoir investi sur cette ZAC qui leur permet aujourd'hui d'accueillir des activités économiques qui ne manquent pas de leur rapporter quelques soultes fiscales.

Pour le reste, s'il fallait inscrire effectivement la précision demandée par le maire de Glisy, je pense que nous pourrions nous acheminer vers des complications d'ordre fiscal et je propose que la précision donnée par le maire de Glisy reste évidemment inscrite au procès-verbal de cette assemblée. Mais je pense qu'il y aurait quelques difficultés à vouloir l'inscrire dans l'écrit qui est soumis à notre approbation.

M. GEST : Il me semble que votre proposition est empreinte de sagesse, Monsieur le Vice-Président, mais on a bien compris que le maire de Glisy voulait faire cette remarque et il doit être soutenu dans cela par le maire de Boves, ce qu'on comprend bien, mais effectivement c'est plutôt pas mal que de temps en temps ça fonctionne aussi dans l'autre sens, donc voilà.

Bien, on va mettre le rapport aux voix tel quel avec quand même la précision bien sûr qui figurera au procès-verbal puisqu'il y a une déclaration qui a été faite par Monsieur PENAUD.

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU SYNDICAT MIXTE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. APPROBATION.

M. MERCUZOT : En effet, ce Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a été créé en février 2018. Parmi les compétences exercées ou les actions d'intérêt communautaire définies figurent la réalisation du PCAET (Plan Climat Énergie Territorial) et des actions en matière de développement économique, d'emplois et d'insertion.

En conséquence, le transfert de ces compétences entraîne le transfert de personnel chargé de leur mise en œuvre. 4 agents d'Amiens Métropole sont concernés par le transfert au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, dans les conditions de statuts et d'emploi qui sont les leurs.

Le montant annuel des charges transférées a été arrêté à 233 450 € et ce montant doit faire logiquement, comme c'est le cas dans tout transfert de compétence, l'objet d'une attribution de compensation annuelle versée par Amiens Métropole dont le montant, là encore c'est classique, est figé dans le temps. Le Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain a délibéré sur le montant de ces transferts le 12 novembre dernier. Il est donc proposé d'approuver ce montant d'attribution de compensation, montant, je le rappelle, arrêté à 233 450 €.

M. GEST : Très bien. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - SAINS-EN-AMIENOIS. RD7. AMENAGEMENTS DE TRAVERSE D'AGGLOMERATION. CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SOMME.

M. RIFFLART : Mesdames et Messieurs, c'est un dossier assez classique de convention technique et financière avec le Département de la Somme. En effet, Amiens Métropole prévoit en 2020 la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite du quai Bus La Chaussée, sur la commune de Sains-en-Amiénois. Le coût prévisionnel de l'opération est à peu près de 40 000 € TTC. Ces travaux se situant sur une route départementale, la RD 7, il convient d'approuver la convention technique et financière établie entre le Département de la Somme et Amiens Métropole pour valider les modalités d'intervention et d'entretien ultérieur et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Merci. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - PROJET POLE IMAGES VALLEE IDEALE. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. APPROBATION.

MME DEVEZE : L'aménagement de la ZAC Gare la Vallée, la réhabilitation de la Halle Freyssinet et l'appel à projets « 70' » de la filiale immobilière du groupe La Poste sur l'ancienne Plateforme Industrielle Courrier offrent l'opportunité pour la collectivité de réaliser un projet artistique, culturel, au potentiel économique fort tout en proposant une offre de formation innovante et un lieu de rencontre à la croisée des publics.

La collectivité a, par ailleurs, fait le choix de valoriser la filière "Arts visuels", en plein essor, pour en faire une filière d'excellence tout en permettant de distinguer sa politique culturelle, à l'instar des

travaux opérés par l'association On a marché sur la Bulle, notamment dans l'organisation du réputé « Rendez-vous de la Bande-Dessinée d'Amiens ».

C'est dans ce contexte que le projet d'implantation des acteurs travaillant autour de l'image dans les bâtiments de la Halle Freyssinet et de l'ancienne plateforme industrielle Courrier est envisagé.

Il s'agirait, ici, tout d'abord de réunir à la fois Waide Somme, la branche image animée d'école supérieure d'art et de design, et des locaux pour l'association On a marché sur la Bulle.

Ce projet culturel est à la fois un projet un peu protéiforme puisqu'il s'agirait de regrouper sur ces deux sites à la fois donc des bureaux, mais également un lieu d'exposition, des food trucks, de l'hôtellerie. C'est un projet qui s'inspire et qui peut ressembler, au stade où nous en sommes aujourd'hui, à la fois au lieu 104 à Paris ou au lieu Lu à Nantes. Donc, un projet qui serait vraiment ouvert sur tous les publics, que ce soient les habitants, les voisins et également les touristes.

À cette fin, il convient d'engager un programme d'études techniques et économiques pour la mise aux normes de l'occupation du bâtiment "Plateforme Industrielle Courrier" en confiant un contrat de prestation de services à la SPL Amiens Développement.

Je vous propose donc d'autoriser la signature par Monsieur le Président de ce contrat, et des conventions d'occupation temporaire devraient être rédigées pour permettre, à court terme, d'y intégrer les activités de ces acteurs.

Enfin, il conviendrait de poursuivre les échanges avec les différents intervenants et propriétaires des lieux afin de définir les modalités juridiques et financières de ces occupations.

Et au-delà des partenaires que je viens de citer, je me permets également de vous préciser qu'on a également un investisseur privé, Scintillo, qui est spécialisé dans l'économie solidaire et le développement culturel et qui est vraiment très, très intéressé par ce projet.

M. GEST : C'est un sujet que j'avais déjà évoqué lors des communications du précédent conseil d'Amiens Métropole et qui aujourd'hui, comment dirais-je, fait l'objet donc d'une délibération.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

54 - ZENITH D'AMIENS METROPOLE. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ACTIVITE. JUILLET 2015 A JUIN 2018.

MME DEVEZE : Je vous propose de prendre acte des rapports d'activités et financiers sur cette période par la société SEM ZAM, délégataire sur la période de 2014-2020 pour la gestion et l'exploitation du Zénith d'Amiens Métropole.

M. GEST : Des questions ? Non. Je mets aux voix.

DONT ACTE

55 - AMIENS. PARC ZOOLOGIQUE. SERVICE DE RESTAURATION. CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC. CHOIX DU DELEGATAIRE.

MME DEVEZE : Dans le cadre du projet de développement et de rénovation du parc zoologique, un service de restauration sera proposé aux visiteurs.

Considérant que la gestion d'un restaurant est un métier spécifique et en application de la législation en vigueur, Amiens Métropole a décidé le 15 mars 2018 de déléguer l'exploitation du restaurant le Pavillon bleu, du snack Le Carbet et de la vente ambulante au sein du parc zoologique à une société privée.

Après analyse de sa candidature, je vous propose d'approuver le choix de la société Pavillon&Co en qualité de concessionnaire pour l'exploitation du restaurant. Il convient également d'approuver le contrat de concession de service public et de ses annexes.

Donc, je vous préciserai enfin que le choix est... nous avons été très attentifs sur à la fois la qualité des produits qui seront utilisés, puisque ce seront des produits locaux, et également nous avons été très attentifs sur le coût du repas moyen, que ce soit pour le Pavillon bleu, pour le snack Le Carbet ou pour la vente ambulante, pour que les prix soient le plus accessible possible au profit des visiteurs.

M. GEST : Merci. Des questions ? Je précise que d'ailleurs la société Pavillon&Co a déjà une expérience de restauration dans le département voisin. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - AMIENS. DEVELOPPEMENT ET RENOVATION DU PARC ZOOLOGIQUE. CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE HUBERT CALLEC.

MME DEVEZE : C'est une très belle initiative de la part de la société Hubert Callec dans le cadre de la rénovation du parc zoologique puisqu'il s'agit d'une opération de mécénat de cette société.

Le mécénat porte sur la construction d'un pont pour l'accès de l'espace pique-nique vers la grange australienne, un autre pont pour l'accès à la cuisine et aux vestiaires des soigneurs, et enfin la fabrication et la pose d'un totem en béton indiquant le zoo qui serait installé à l'entrée du parc.

La société Hubert Callec a souhaité s'impliquer dans ce projet en effectuant un don estimé à 86 967,28 € qui permet donc la réalisation de ces 3 aménagements manquants.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention de mécénat et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Des questions sur ce rapport ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

57 - ASSOCIATIONS CULTURELLES ET PATRIMONIALES. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT ET AIDES AUX PROJETS. ANNEE 2020. CONVENTIONS.

MME DEVEZE : La politique culturelle de l'agglomération s'exprime à travers le soutien apporté à des associations mettant en œuvre des actions culturelles qui participent au développement et à l'épanouissement individuel et collectif des habitants de la métropole.

Pour 2020, je vous propose d'attribuer les subventions pour un montant total de 763 500 € au profit des associations listées à l'article 1 de la délibération qui vous a été communiquée, d'approuver les conventions s'y référant et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Je vous précise qu'un axe particulier est développé suite à l'essor à la fois des artistes, chanteurs locaux et également au niveau de la danse. Donc, nous subventionnons désormais davantage d'artistes locaux, notamment pour la production de leurs EP, et également des associations de danse.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Mais notre collègue de Pont-de-Metz ne participe pas au vote parce qu'elle est concernée par les écoles de musique de par sa profession.

Observations :

Mme DOURNEL-GARAT n'a pas pris part au vote.

58 - LE SAFRAN. SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ÉTAT-DRAC HAUTS-DE-FRANCE, DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME, DE L'OFFICE NATIONAL DE DIFFUSION ARTISTIQUE ET DE L'OFFICE ARTISTIQUE DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE. ANNEE 2020.

MME DEVEZE : Je vous propose d'autoriser la collectivité à déposer, pour l'établissement Le Safran, des demandes de subvention auprès de l'État-DRAC Hauts-de-France, de la Région Hauts-de-France, du Conseil Départemental de la Somme, de l'Office National de Diffusion Artistique et de l'Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine.

Ces subventions permettraient d'accompagner Le Safran dans la mise en place des 6 projets détaillés dans la délibération pour une recette globale attendue d'environ 327 000 €.

J'en profite pour vous préciser la date des Safranumériques qui auront lieu, cette année, du 17 au 21 mars.

M. GEST : Merci. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

59 - 800 ANS DE LA CATHEDRALE NOTRE DAME D'AMIENS. PROGRAMMATION 2020. ON A MARCHÉ SUR LA BULLE. EPCC CIRQUE. CONVENTION. AVENANT.

MME DEVEZE : C'est la deuxième vague de soutien à cette manifestation d'ampleur nationale que nous vous proposons, et dans le cadre des célébrations des 800 ans de la Cathédrale Notre Dame d'Amiens, il est proposé à la fois de soutenir des colloques, je pense notamment à celui qui aura lieu prochainement autour de l'œuvre d'Ilse et de Pierre GARNIER, également des concerts et puis des manifestations organisées par On a marché sur la Bulle et le Pôle national cirque et arts de la rue. Donc, je vous propose d'approuver la répartition de 145 500 €, telle que détaillée dans la délibération. Il convient par ailleurs d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et l'avenant y afférents.

M. GEST : Très bien. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

60 - BIBLIOTHEQUE LOUIS ARAGON. REFECTION COMPLETE DES VERRIERES DU BATIMENT CENTRAL. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. MOBILISATION DE FINANCEMENTS EXTERIEURS.

MME DEVEZE : Oui. Si vous le voulez bien, Monsieur le Président, je me permettrai de faire un petit pas de côté avant de présenter ce dossier concernant la médiathèque d'Étouvie, puisque le dossier a été présenté la semaine dernière en conseil municipal et puis là, le temps nous manque au regard de l'ordre du jour très chargé et de l'heure tardive.

Donc, je voudrais préciser qu'en effet le projet de la médiathèque d'Étouvie est conçu comme un lieu à la fois ouvert sous forme d'une halle chaleureuse, pleine de lumière. C'est un lieu ouvert pour la lecture publique. Nous avons fait de la lecture publique une des priorités de ce mandat. Je vous rappellerai notamment l'installation des boîtes à lire. Et c'est vrai qu'au regard de l'état assez lamentable, et je ne peux que regretter que dans le précédent mandat la bibliothèque Édouard David n'ait pas été améliorée puisque là, elle est fermée depuis le mois d'octobre à la suite d'infiltrations d'eau, qu'elle n'est pas accessible à tous les publics, puisque si vous êtes parent avec une poussette, c'est très compliqué d'accéder à l'étage, qu'elle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Donc, face à l'état de cette bibliothèque et à notre obligation vis-à-vis des habitants de la métropole de pouvoir disposer d'une bibliothèque et d'une médiathèque dignes de ce nom, la médiathèque d'Étouvie, le projet a été présenté au public, aux habitants et aux riverains en fin d'année dernière et a suscité un très bon accueil. Ce sera donc la médiathèque bien sûr du quartier d'Étouvie, qui est un quartier prioritaire politique de la ville, mais ce sera également la médiathèque de la communauté Ouest d'Amiens Métropole et aux habitants des communes environnantes, je pense notamment à Vers-sur-Selle ou Creuse, Dreuil-lès-Amiens, Revelles.

C'est donc un lieu chaleureux ouvert sur le quartier, un lieu de vie qui est adapté à l'évolution des attentes des usages du public aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'aménagements avec des rayonnages de 1m80 de haut. C'est un lieu convivial avec la possibilité de pouvoir s'asseoir, de disposer de fauteuils, d'y passer un moment, de pouvoir lire simplement, avec une offre numérique qui sera proposée également et le point d'information jeunesse qui sera installé au sein de cette médiathèque.

C'est un projet d'un cabinet d'architectes lillois, Béal & Blanckaert, qui ont été très attentifs, et c'est ce qui nous a séduits notamment dans le projet, très attentifs, je vous le disais, à une haute valeur

environnementale puisque la médiathèque est une ossature bois avec des matériaux biosourcés, un puits climatique et une gestion économe de l'eau.

Donc, les travaux commenceront cette année pour une ouverture au public début 2022. Voilà.

Donc, j'en viens à présent à la présentation du rapport concernant la bibliothèque Louis Aragon, la réfection complète des verrières du bâtiment central, les autorisations administratives parce que là encore, faute d'avoir été entretenues, nous sommes confrontés à des infiltrations d'eau du bâtiment central de la bibliothèque Louis Aragon qui sont occasionnées à chaque fois qu'il pleut. Donc, pour remédier à ces désagréments et améliorer les conditions d'accueil du public, je vous demande d'approuver la réfection urgente de ces verrières, dont le coût est estimé à 89 468 € HT, soit 107 372 € TTC.

J'en profite également pour souligner vraiment l'investissement des personnels des bibliothèques d'Amiens Métropole, que ce soit Édouard David où les conditions de travail n'étaient pas idéales, mais également à la bibliothèque Louis Aragon et vraiment souligner leur investissement dans leur travail.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à déposer les autorisations administratives pour ces travaux et à solliciter les partenaires financiers extérieurs susceptibles de soutenir financièrement cette réfection. L'État, au titre des crédits 2020 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - grandes priorités, pourrait intervenir à hauteur de 80 % maximum du coût total HT.

M. GEST : Merci. Des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

61 - LA BRIQUETERIE. DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA PARCELLE ET DU BATIMENT ET MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE STOCKAGE. CONVENTION.

MME DEVEZE : C'est un dossier que je suis contente de voir aboutir. Ce projet de réaménagement a été bien sûr co-construit avec l'équipe de La Briqueterie. Il a pris du temps mais il aboutit. Et dans le cadre donc du réaménagement de ce local de La Briqueterie, la ville d'Amiens, depuis 1993, met à disposition du collectif d'anciens locaux de la caserne Friant.

Pour être conforme aux normes, le bâtiment nécessite des travaux de réhabilitation et de réaménagement lourds estimés à 1 636 000 € TTC.

S'agissant de développement culturel, je vous propose, d'une part, d'acter la déclaration d'intérêt communautaire de la parcelle AA section AX et des bâtiments qui y sont implantés et, d'autre part, d'approuver le projet de convention de mise à disposition de locaux de stockage et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes se rapportant à l'opération.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame...

MME LEPRESLE : Non, juste une remarque : vous avez raison de dire que ça a pris du temps parce qu'effectivement le mandat est passé et les travaux ne sont toujours pas faits. C'est vrai que ça avance mais voilà. Donc, vos remarques sur l'état des bâtiments de la bibliothèque qui n'étaient pas conformes, etc., ça vaut aussi pour La Briqueterie. On vous a entendu dire qu'on n'avait pas

fait les travaux qu'il fallait dans les temps. Là, ce n'est toujours pas fait non plus. C'était juste une observation.

MME DEVEZE : En réponse à votre observation, Madame, et pour être très concrète, il y a eu deux projets dans le précédent mandat concernant La Briqueterie, deux projets qui ont été portés par la précédente équipe et qui n'ont pas abouti. Alors moi, je considère que nous avons abouti en moins de 6 ans et que nous le devons à l'équipe de La Briqueterie, puisque je vous rappelle que La Briqueterie est fermée, enfin était fermée, pour des raisons de sécurité, au public, à part la salle blanche. Donc, nous avons mis moins de 6 ans alors qu'au précédent mandat vous les avez fait rêver avec deux projets qui n'ont pas abouti.

M. GEST : Madame LEPRESLE, ce n'est pas beau de dire que ce n'est pas vrai. Vous avez l'air... Mais Madame LEPRESLE, vous avez l'air... Madame LEPRESLE, c'est moi qui ai la parole. Vous avez l'air de ne pas connaître du tout ce dossier puisqu'il y a déjà le stockage qui est réalisé, Madame LEPRESLE. Il faut vous renseigner et pas simplement intervenir pour intervenir. Il faut vous renseigner.

MME LEPRESLE : Je me suis très bien renseignée.

M. GEST : Ah bon ! En effet ! Bon donc, vous devriez savoir qu'effectivement il y a la première partie des travaux qui a été réalisée. De plus, la discussion avec l'association, pour aboutir à un choix de travaux, a duré un certain temps et surtout il a été nécessaire de chercher et de trouver, et ça n'a pas été facile non plus, un lieu qui permettait de les accueillir pendant les travaux. Mais sans doute est-ce cela qui vous avait vous-mêmes empêchés de réaliser quoi que ce soit pendant le mandat précédent ? Voilà. Donc, je suis ravi que ce dossier chemine et qu'on aborde la deuxième partie.

Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

62 - MUSEE DE PICARDIE. MISE AU TOMBEAU, RELIEF AMIENOIS DERNIER QUART DU XVII^E SIECLE. CONVENTION DE DEPOT ENTRANT AVEC LE MUSEE DE LA VILLE DU MANS.

MME DEVEZE : Cette mise au tombeau viendra enrichir les collections médiévales du musée. Il est originaire, ce relief, d'Amiens. Et je vous propose d'approuver la convention de dépôt entre Amiens Métropole et le Musée Tessé au Mans, pour le prêt d'un relief "Mise au tombeau", en bois sculpté daté du dernier quart du XVI^e siècle pour une durée de 5 ans, et d'autoriser le président à la signer. Le budget nécessaire pour ce projet est estimé à 2 000 € TTC.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? On le met aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

63 - MUSEE DE PICARDIE. TARIFS DE DROITS D'ENTREE, PRESTATIONS, MISES A DISPOSITION DES ESPACES, PRODUITS DE LA BOUTIQUE ET DROITS DE REPRODUCTION. ANNEE 2020.

MME DEVEZE : Je vous propose d'actualiser dès le 1^{er} mars 2020, la grille tarifaire pour les différents droits d'entrées, de prestations, de mises à disposition des espaces, de droits de reproduction et de vente de produits de la boutique du musée d'Amiens. Donc, il y a eu une étude de marché comparative avec d'autres musées de taille équivalente qui a permis de fixer ces différents tarifs. Vous avez peut-être pu constater qu'il y a une très longue liste des produits de la boutique, une

centaine seront proposés au moment de l'ouverture, mais on a préféré anticiper pour vraiment ne pas devoir repasser une autre délibération par la suite.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ? Si, une question de Monsieur LEFEUVRE.

M. LEFEUVRE : Oui. Merci, Monsieur le Président. Simplement, on n'arrive pas à ouvrir la grille tarifaire. Moi, j'ai demandé de tous les côtés. Personne n'arrive à l'ouvrir. Il serait peut-être bien de nous l'envoyer par mail ou un truc comme ça.

M. GEST : Bien sûr. On va le faire mais... Pardon ?

M. LEFEUVRE : De nous l'envoyer à chaque...

M. GEST : On va compenser le souci technique que vous rencontrez. Très bien !

Je mets quand même aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

64 - REOUVERTURE DU MUSEE DE PICARDIE. PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL. APPROBATION.

MME DEVEZE : La rédaction de ce projet est une obligation pour les musées labellisés. Il s'agit d'un document qui définit la politique globale du musée pour les prochaines années, ses grandes orientations pour les cinq ans qui viennent à travers l'ensemble de ses missions. Trois axes ont été retenus dans le cadre de ce projet :

- Tout d'abord, un axe de récit humain qui permettra que le portrait soit le fil conducteur du parcours du musée ;
- Également un lieu de rencontre avec les œuvres, accessible et convivial ;
- Un lieu de découverte du territoire, vivant et connecté aux autres acteurs culturels ;
- Et enfin, un lieu d'ouverture sur le monde et la vitrine d'un travail scientifique à la fois précis et global.

Je vous rappellerai que c'est le premier musée de France qui a été conçu spécifiquement pour être un musée et qu'il a parfois été appelé « petit Louvre » au regard de la diversité de ses collections qui vont de la préhistoire jusqu'à l'art contemporain.

Donc, un projet scientifique et culturel qui est à la fois ambitieux pour notre musée, mais qui tient compte de la richesse de ses collections et de l'histoire assez originale de la construction de ce musée.

Je vous propose donc, ce soir, de valider ce projet et d'autoriser la sollicitation de toutes les subventions ou financements auprès des partenaires institutionnels ou privés.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

65 - PARCOURS D'ART CONTEMPORAIN 2020. 2EME EDITION. « ART, TERRITOIRES : CREER ET HABITER ».

MME DEVEZE : En effet, si depuis près de deux ans nous avons réalisé à peu près 90 % du projet culturel et patrimonial de la métropole, le parcours d'art contemporain a été créé en 2018 et ne figurait pas dans notre projet.

Donc, pour 2020, c'est une biennale, c'est donc la deuxième édition qui aura, cette année, pour thématique « Art, territoires : créer et habiter ».

En effet, fort du succès de la première édition en novembre 2018, la deuxième édition de ce parcours d'art contemporain invitera les publics à découvrir les démarches et propositions d'un ensemble de jeunes créateurs implantés dans les Hauts-de-France.

Ce parcours, intégré pleinement à l'offre touristique du territoire, sera aussi l'occasion de créer de nombreuses rencontres entre les publics et les artistes ainsi que d'engager des découvertes patrimoniales et urbaines.

Le budget de ce Parcours d'Art Contemporain s'élève à 110 000 €, et les services de la DRAC et du Conseil Régional des Hauts-de-France ayant manifesté un intérêt certain à l'égard de ce projet, je vous propose d'autoriser donc Monsieur le Président à les solliciter financièrement par le biais de demandes de subvention.

Et vous indiquer qu'il y a vraiment une cohésion et la participation de tous les lieux culturels de la métropole autour de ce Parcours d'Art Contemporain et notamment qui est aussi une porte ouverte sur l'art auprès du jeune public et des scolaires qui y participeront.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

66 - ZENITH D'AMIENS METROPOLE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CHOIX DU DELEGATAIRE.

MME DEVEZE : Je vous propose d'attribuer le contrat de Délégation de Service Public du Zénith d'Amiens Métropole à la société SEM ZAM, à compter du 1^{er} juillet 2020. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat d'affermage d'une durée de 8 ans.

M. GEST : Des questions ? Oui, Monsieur HADOUX.

M. HADOUX : Oui, Monsieur le Président, nous ne prendrons pas part au vote, mon collègue Alain MOLLIENS et moi-même, comme nous sommes administrateurs.

M. GEST : C'est bien noté. C'est pareil pour Benoît MERCUZOT ? Alors, c'est assez compliqué parce qu'il y a différentes structures, il faut effectivement appliquer ça à tous ceux qui sont concernés, ça sera plus simple. Madame CABURET est chargée de cette mission en pleine confiance. Donc, je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. HADOUX, M. MOLLIENS et M. MERCUZOT n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Puisqu'on termine les dossiers culture, je voulais vous rappeler que vous avez trouvé sur votre pupitre le programme d'Amiens Capitale européenne de la jeunesse ainsi que la plaquette de la saison du zoo et un marque ta page pour vous rappeler en permanence les équilibres budgétaires qui sont... Vous ne les avez pas eus ? Vous n'avez pas le marque ta page ? Non mais la semaine dernière, il n'y avait pas tout le monde, Monsieur DUFLOT, la semaine dernière. Et le pin's des 800 ans aussi. Oui, oui, oui. Vous l'avez tous mis déjà d'ailleurs, très bien. Bon. Donc, si vous n'avez pas le marque ta page, c'est embêtant parce que ce sont les chiffres du budget. Madame CABURET a la parole : elle nous précise donc que cela a été déposé sur les pupitres des non amiénois dans la mesure où les amiénois les ont eus la semaine dernière au conseil municipal. Voilà ! Donc, les non-Amiénois doivent avoir leur marque ta page parce qu'ils lisent tous toujours des livres et non pas sur des tablettes parce que sinon c'est plus difficile de se servir du marque ta page.

67 - POULAINVILLE. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA BIBLIOTHEQUE.

M. DEBART : Depuis 2007, la commune de Poulainville ne perçoit plus de défraiement pour les prestations qu'elle effectue pour le compte d'Amiens Métropole. Toutefois elle a ouvert, en 2016, une bibliothèque dans les locaux de l'ancienne école jouxtant la mairie, située rue de l'Église et cadastrée AB 62. Je vous propose donc d'établir avec la commune de Poulainville une convention qui définit les modalités de remboursement par Amiens Métropole des dépenses de fonctionnement de cet équipement (nettoyage et fluides), ainsi qu'une convention d'occupation du domaine public pour cet établissement, et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

68 - SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.

M. DEBART : Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la commune de Saint-Vaast-en-Chaussée qui acte le remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune pour le compte d'Amiens Métropole, notamment pour l'entretien des équipements sportifs (tonte des terrains de football et des abords, traçage, nettoyage et entretien des vestiaires, taille des haies,...). Le remboursement serait de 11 973,33 € pour l'année 2018, date d'entrée de la commune dans la métropole, comme pour l'année 2019. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

69 - RIVERY. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N° 1.

M. DEBART : En date du 4 juillet 2019, le conseil métropolitain a dénoncé l'intérêt communautaire du terrain de pétanque, situé place du jeu de boules à Rivery. De ce fait, je vous propose d'approuver l'avenant à la convention de remboursement au titre de l'entretien des équipements sportifs

métropolitains intervenu avec la commune de Rivery, permettant d'ajuster le montant de l'allocation à verser à la commune pour l'année 2019 et d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

M. GEST : Merci. Pas de question(s) ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

70 - ALLONVILLE. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT.

M. DEBART : Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la commune d'Allonville qui acte le remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune pour le compte d'Amiens Métropole, notamment pour la construction de nouveaux vestiaires de football en 2017 et pour le transfert de la bibliothèque en 2016. Le remboursement serait de 5 713,99 € pour l'année 2019 et suivantes. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

71 - ALLONVILLE. BAIL EMPHYTEOTIQUE ET PRET D'USAGE ENTRE LA SIP, LA COMMUNE D'ALLONVILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS METROPOLE. AVENANT N°1.

M. DEBART : La SIP a pris bail d'un ensemble immobilier situé à Allonville, dans lequel ont été réalisés des logements à usage locatif. Un prêt à usage est venu compléter ce bail portant sur un local au sein de cet établissement immobilier destiné initialement à une salle de réunion pour la commune, puis transformé en bibliothèque. La compétence Culture étant portée par Amiens Métropole, il convient donc de substituer la communauté d'agglomération à la commune dans le bail et le prêt d'usage et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant s'y référant. C'est ce que je vous propose de faire ce soir.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) là ? On met aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

72 - AMIENS. POLE ASSOCIATIF 10 AVENUE DE LA PAIX. BAIL CIVIL AU PROFIT D'AMIENS METROPOLE.

M. DEBART : La ville d'Amiens a mis à disposition d'Amiens Métropole deux logements à titre gratuit, dans le pôle associatif situé 10, avenue de la Paix, destinés à accueillir les artistes en résidence et qui interviennent au Centre Culturel Le Safran. Je vous propose d'approuver la convention se référant à cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

M. GEST : Pas de problème(s) non plus sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**73 - AMIENS UNIVERSITE CLUB PLONGEE. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL TECHNIQUE.
CONVENTION.**

M. DUFLLOT : L'Amiens Université Club-Plongée a besoin donc d'un local technique afin d'y installer le compresseur permettant le rechargement des bouteilles de plongée qui doivent être stockées tout comme le petit matériel, c'est-à-dire les gilets, détendeurs, masques, tubas et j'en passe.

Je vous propose donc de répondre favorablement à sa demande en approuvant la mise à disposition d'un local de 13m² adapté à ses besoins au sein du centre sportif Georges Vallerey situé sur Amiens, rue Alexandre Dumas.

Une convention d'occupation du domaine public serait conclue gracieusement à titre précaire, à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2022 sans droit de reconduction.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Très bien. Pas de question(s) ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**74 - MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS SPORTIFS. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. 1ERE REPARTITION.
CONVENTIONS. AVENANTS.**

M. DUFLLOT : Je vous propose d'approuver la première répartition des subventions 2020 pour les manifestations et événements sportifs sur notre métropole, telle que détaillée dans la délibération qui vous a été communiquée, et donc d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et avenants correspondants. Le montant total de cette première répartition, qui concerne 12 associations sportives, représente une dépense de 94 600 €.

Et puisqu'on parle d'associations sportives, si vous me le permettez, je souhaitais terminer mon intervention en encourageant notre équipe de hockey sur glace, les Gothiques, qui affronte ce dimanche à Paris Bercy les Dragons Rouennais pour tenter de ramener, pour la deuxième année consécutive, la Coupe de France à Amiens ! Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Quelle belle envolée pour terminer !

ADOpte A L'UNANIMITE

75 - QUESTIONS ORALES / VŒUX.

M. GEST : Mes chers collègues, c'était donc, ce soir, l'ultime conseil du mandat. Je voulais dire que j'ai pris un immense plaisir à exercer la fonction que vous m'aviez confiée. C'était nouveau pour moi. C'était passionnant. Et oserais-je le dire ? On y prend goût. Ce plaisir, je le dois au climat de confiance et de respect qui a toujours régné avec tous les maires de l'agglomération. Je les en remercie chaleureusement, comme je remercie l'ensemble des vice-présidents qui m'ont été d'un précieux secours pendant 6 ans en prenant vraiment les dossiers à cœur et en les suivant, tous et toutes, avec véritablement beaucoup de bonne volonté et de précision.

J'avais convenu d'une ligne de conduite avec vous : celle de considérer l'échelon intercommunal avant tout comme un outil au service de toutes nos communes. J'avais souhaité que nous bannissons les débats politiques et je crois, malgré tout, que nous y sommes globalement

parvenus. Certes, des décisions de nature gouvernementale nous ont amenés à hausser le ton. Sans doute y a-t-il eu parfois des confrontations que je qualifierai de toniques, mais j'y étais rompu et je n'en tiendrai jamais rigueur à ceux qui ont, ce faisant, voulu défendre leurs convictions. Le pire en effet pour moi, c'est de ne pas en avoir, des convictions, ou qu'elles soient pour le moins à géométrie variable. La démocratie, c'est participer au débat quand il a lieu, quitte à s'exprimer ou à exprimer son désaccord. Ce n'est pas se réveiller un jour pour critiquer les dossiers que l'on a votés sans exprimer la moindre critique.

Notre mandat n'a pas été facilité par un certain nombre de décisions prises au plan national. Je pense notamment à la fusion des régions et à la baisse des subventions d'État. À ce sujet, je dois vous dire que s'il n'y avait pas eu la baisse de la DGF, le niveau d'endettement de la communauté d'agglomération, en dépit de tous les investissements, n'aurait absolument pas bougé. Alors, si nous ne sommes sans doute pas exempts de reproches sur tel ou tel dossier, laissez-moi quand même vous dire combien vous pouvez être fiers de ce que nous avons réalisé ensemble.

Pour cela, je voulais remercier vous-mêmes bien sûr, tous ici et toutes réunis, et associer à ces remerciements les agents de notre collectivité à qui nous avons beaucoup demandé. Je laisserai à notre directeur général, Dominique FIATTE, le soin de leur transmettre notre reconnaissance. Qu'il me soit permis une mention particulière, parce qu'ils ont en charge le bon déroulement de nos assemblées, pour Carole CABURET et ses collaborateurs.

Le moment est venu de laisser nos concitoyens juger du travail accompli dans nos communes et au sein d'Amiens Métropole. Alors, bon vent à celles et ceux parmi vous qui ont choisi de s'en tenir là ! Et j'ai regardé y compris les photos de ceux qui étaient là depuis un moment : certains sont méconnaissables parce que certains sont là depuis longtemps et je les en félicite. Il y en a même, allez, je ne vais pas donner les noms, mais qui ont connu les conseils de district. Et puis, il y en a qui sont là depuis notamment 2001 et donc qui ont connu l'évolution des choses. Je tenais à les féliciter pour leur longévité et leur dire vraiment bon vent parce que, comme je le disais tout à l'heure, il y a une vie après le mandat. Quant aux autres, bien sûr, qui n'ont pas choisi de s'arrêter, je leur souhaite le meilleur et qu'ils n'en doutent pas : je serai toujours heureux de les revoir. À bientôt !

(Applaudissements)

La séance est levée à 21 H 09

Le Président de séance,



Alain GEST

